demandé *personnellement* à Reeder de libérer de Foy et de l'autoriser, après quelques temps, à exercer à nouveau ses fonctions, « parce que de Foy avait, les derniers mois avant l'entrée des troupes (allemandes), très bien collaboré avec le *Reichssicherheitshauptamt* et avec lui personnellement (Heydrich) et avait fourni des renseignements importants » (599). Pour rassurer encore Himmler, Reeder ajoutait que le bureau de la Sipo-SD de Bruxelles avait manifesté son « entière approbation » à la nomination définitive de de Foy (une procédure assez inhabituelle, la Sipo-SD n'ayant jamais pu se mêler des nominations précédentes de secrétaires généraux). Selon Reeder, le nouveau secrétaire général avait déclaré qu'il considérait le maintien de l'ordre comme sa tâche et qu'il agirait « radicalement, efficacement et énergiquement contre le fléau des bandes ».

C'est là ce qu'écrivait Reeder en décembre 1943. Taire le contexte de la déclaration de de Foy serait malhonnête. Le 19 octobre, Reeder avait mandé le nouveau secrétaire général à la Justice et son collègue Romsée pour leur assurer qu'à l'avenir les services allemands n'interviendraient plus dans les poursuites menées par des instances belges pour cause d'actes de violence ou de détention illégale d'armes, sous réserve cependant des crimes contre des membres de la *Wehrmacht*. On se souvient que Schuind n'avait jamais pu obtenir cette concession de l'administration d'occupation (600). Reeder avait, en outre, fait une deuxième concession : dorénavant, l'autorité allemande ne requèrerait plus la police belge pour la recherche des réfractaires. En échange de ces concessions, le *Militärverwaltungschef* avait incité les autorités belges à une répression énergique « du banditisme qui proliférait d'une façon inquiétante ». Reeder avait, enfin, agité la menace de « l'établissement d'un autre régime ». Selon ses propres notes, de Foy aurait alors seulement déclaré qu'il adopterait « une attitude loyale » (601). A peine trois jours plus tard, von Craushaar, *Militärverwaltungsvizechef*, agita une autre menace en prévenant Plisnier qu'à défaut d'une action plus énergique des instances belges, l'administration militaire se verrait forcée de faire appel, pour des missions de police, à certains mouvements politiques belges. Etonnement de Romsée à cette nouvelle : en entrant en fonction en 1941, il avait cru avoir convaincu la *Militärverwaltung* du caractère déplacé de cette sorte de mesure ! La suite de l'argumentation de Romsée mérite d'être intégralement citée parce qu'elle

(599) *« Vielmehr hat am 16.7.1940 SS-Obergruppenführer Heydrich mich persönlich gebeten, de Foy aus der Haft zu entlassen und ihm nach kurzer Zeit wieder in sein ambt einzusetzen, da de Foy in den letzten Monaten vor dem Einmarsch sehr gut mit dem Reichssicherheitshauptamt und ihm persönlich zusammengearbeitet und wichtiges Material geliefert habe. »* Cet extrait de la lettre de Reeder à Himmler était déjà cité dans GERARD-LIBOIS et GOTOVITCH, *L'An 40*, p. 118, note 27.

(600) Cfr *supra*, p. 121.

(601) Note de de Foy sur son entretien du 19 octobre avec Reeder, non datée. Annexe au pv. du Comité des secrétaires généraux, 22 octobre 1943 (CREHSGM). Le paragraphe final de la note était formulé de la manière suivante : « J'ai déclaré à M. Reeder que j'entendais adopter une attitude loyale et que je le priais de vouloir bien m'adresser une missive exposant les concessions faites en même temps que les desiderata exprimés. » (VAN DEN WIJNGAERT, *op. cit.*, p. 288.)

éclaire la relation entre sa politique policière de secrétaire général à l'Intérieur (politique qu'il désirait également appliquée par son collègue de la Justice) et la lutte de Reeder contre la nomination projetée d'un HSSPF à Bruxelles : « Il convient de mettre tout en œuvre pour que l'Autorité allemande ne puisse prétexter de la carence des instances belges de police pour trouver une justification à la désignation d'un chef de police allemand en Belgique ([602]). »

Seule une recherche plus approfondie serait en mesure de montrer si la confiance que Reeder déclarait avoir en de Foy était fondée et s'il ne prenait pas ses désirs pour des réalités. En mars 1944, dans un rapport à l'OKH, il devra concéder que la justice belge demeure « le plus grand souci de l'administration d'occupation » bien qu'une « tendance à l'amélioration » se soit manifestée sous de Foy ([603]).

Les affirmations de Reeder dans ses deux lettres secrètes à Himmler concernant certains aspects de l'activité professionnelle de de Foy avant mai 1940, suscitent quelques questions que l'historien ne peut éluder — même s'il ne peut (encore) y apporter une réponse satisfaisante. On doit néanmoins se demander si Reeder aurait eu l'audace de recommander, dans deux documents officiels ultra-secrets, la nomination d'une personnalité aussi discutée dans les milieux de la collaboration que celle de de Foy en utilisant un argument dont il savait qu'Himmler pouvait facilement contrôler la véracité. Un simple coup de téléphone du *Reichsführer* au service compétent du RSHA était suffisant pour mettre Reeder, s'il mentait, dans une position intenable.

D'autres questions se posent en ce qui concerne les termes dont Reeder fait usage. Il est fait état de « très bonne » collaboration (personnelle même) de de Foy avec Heydrich, plus précisément dans « des affaires d'espionnage » et de la livraison, les derniers mois avant le 10 mai 1940, de « renseignements importants ». Peut-on supposer qu'un haut fonctionnaire qui a le sens des responsabilités comme Reeder se serait permis d'inventer ces termes lourdement compromettants ? Il les emprunte en 1943 à la communication personnelle qu'Heydrich lui avait faite le 16 juillet 1940 lorsque celui-ci intervint pour justifier sa demande de mise en liberté et de maintien en fonction de de Foy ([604]). Il est facile de comprendre que Reeder a dû considérer cette requête comme assez insolite : le chef de la Sipo-SD prend parti pour son collègue belge qui jouit d'une fâcheuse réputation en Belgique occupée. Heydrich aurait-il (sans doute de connivence avec Himmler) fait cette démarche si son protégé n'avait pas fait le poids ? Heydrich prie Reeder de rétablir de Foy, après un court laps de temps, dans ses fonctions ([605]). Heydrich a-t-il fait

(602) Pv. Comité des secrétaires généraux, 22 octobre 1943, p. 6 (CREHSGM).

(603) TB 26, octobre-décembre 1943 (rédigé en mars 1944) (T-501, 106, 696).

(604) Cfr note 599.

(605) Cfr note 584.

cette démarche parce qu'il estimait que l'attitude du chef de la Sûreté belge avant le 10 mai 1940 était d'un poids politico-policier plus déterminant que la réputation fâcheuse de son collègue belge au début de l'occupation ? Heydrich fit-il mention « d'affaires d'espionnage en certains domaines » et de « fournitures de renseignements importants » peu avant l'invasion parce que la collaboration professionnelle et personnelle avec de Foy ne s'était pas limitée à la livraison unilatérale, par la police allemande, de renseignements sur les immigrés allemands et juifs en Belgique ([606]) ? Ce sont des questions pénibles mais inévitables qui doivent rester sans réponse. Si Heydrich mentait ou exagérait fortement dans son intervention auprès de Reeder, quel but poursuivait-il ? Et pourquoi le puissant chef de la Sipo-SD n'a-t-il rien fait pour sortir aussi Ganshof de sa prison puisque l'auditeur général avait été arrêté pour les mêmes motifs que le plus chanceux administrateur de la Sûreté de l'Etat ? La réponse réside-t-elle dans la nature de la fonction des deux personnages ? Ganshof, procureur du Roi à Bruxelles jusqu'au 8 mars 1940, était professionnellement inconnu du chef de police Heydrich. Pour l'occupant et une partie de l'opinion publique, la responsabilité des déportations pesait, en juin, sur le plus haut magistrat militaire. Elle pesait de la même façon sur de Foy mais à l'inverse du magistrat, le policier était connu d'Heydrich. La question se pose de savoir s'il existe un lien quelconque entre l'intervention rapide et efficace d'Heydrich en faveur de de Foy et une certaine activité de l'administrateur de la Sûreté de l'Etat avant le 10 mai 1940.

D'après l'historien allemand Tutas, de Foy se serait rendu à Berlin en avril 1936, après être entré en contact avec la légation allemande de Bruxelles et au su du ministre belge de la Justice, pour mener des tractations avec Heydrich. Le motif de la rencontre était les violents remous suscités en Belgique par l'extradition de l'émigrant communiste allemand Heydrich Bell et de quatre réfugiés juifs. A titre de recommandation personnelle, de Foy aurait apporté une documentation intéressante pour la Gestapo. L'expulsion de Bell et de deux de ses compagnons d'infortune juifs fut annulée. Tutas affirme que le résultat des entretiens Heydrich-de Foy fut plus avantageux pour l'Allemagne que pour la Belgique, mais doit reconnaître qu'aucune preuve écrite ne l'établit ([607]).

En 1937, on se meut sur un terrain plus solide. A l'initiative d'Himmler et d'Heydrich, des délégations de la police politique de quinze (ou quatorze) Etats, dont la Belgique, se réunirent du 30 août au 13 septembre en un congrès secret à Berlin pour discuter des moyens de la lutte contre le bolchévis-

(606) Cfr *infra*, p. 137.

(607) H.E. TUTAS, *Nationalsozialismus und Exil. Die Politik des Dritten Reiches gegenüber der deutschen politischen Emigration*, Munich, 1975, pp. 180-181. Après son retour de Berlin, de Foy aurait exprimé des louanges, en présence d'un membre de la légation d'Allemagne à Bruxelles, à l'adresse de l' « *ausserordentlich sachliche und kameradschaftliche Hilfe der Herren Heydrich und Best vom Geheimen Staatspolizeiamt* » (Rapport de la légation allemande à Bruxelles au ministère des Affaires étrangères à Berlin, 30 avril 1936, cité dans TUTAS, *op. cit.*, p. 181).

me ([608]). Depuis le début de l'année, Himmler savait, « sur la base de sondages non officiels » auprès des Etats intéressés, que son initiative n'était pas restée sans réactions positives ([609]). Il est utile de signaler qu'Hitler, dans son discours de clôture au *Reichsparteitag* de Nuremberg du 14 septembre 1936, avait annoncé « la liquidation du bolchévisme » et que l'Allemagne et le Japon avaient signé le 25 novembre le pacte anti-Komintern ([610]). Fin août 1937, von Bülow-Schwante, chef de la section *Partei* et chef de la direction Protocole au ministère des Affaires étrangères, signala à Himmler, son camarade de parti, que le congrès annoncé pouvait être considéré comme le « couronnement du travail international de la police allemande » ([611]). Pour le *Reichsführer-SS,* la réunion projetée donnait l'occasion de proposer aux Affaires étrangères de décorer de l'Ordre de l'Aigle allemand tous les hauts fonctionnaires policiers invités. La légation allemande de Bruxelles écrivit qu'elle attachait beaucoup de prix à la distinction de de Foy par l'octroi de la Croix du mérite (*Verdienstkreuz*) de première classe, la collaboration avec ce dernier s'étant avérée très utile et l'attribution de cette décoration sans raison spéciale pouvant le compromettre ([612]).

L'importance exceptionnelle du Congrès international secret de la police de 1937 ressort du fait que les représentants des différents pays participe-

(608) Selon une note du 23 novembre 1937 (PAB, *Akte Antikomintern,* Po 4, Bd 1/1937, cité dans H.A. JACOBSEN, *Nationalsozialistische Aussenpolitik 1933-1938,* Frankfort-Berlin, 1968, pp. 462-463), quinze pays avaient accepté l'invitation d'Himmler aux pourparlers de Berlin : la Belgique, le Brésil, la Bulgarie, Dantzig, la Finlande, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, le Japon, la Yougoslavie, les Pays-Bas, l'Autriche, la Pologne, le Portugal et l'Uruguay. Selon une note de Pusch (*Auswärtiges Amt,* D II), du 18 novembre 1941, il n'y en eut que quatorze : l'Autriche et Dantzig manquent sur la liste de Pusch mais la Suisse (!) y apparaît (PAB, *Inland II, geheim 63. Polizei. Internationales Polizeikongress zur Bekämpfung des Bolschevismus 1937-1942*).

(609) Cfr la note ci-dessus citée de Pusch et la lettre d'Heydrich à l'*Auswärtiges Amt, Referat Deutschland,* à l'attention de von Bülow-Schwante, 22 juillet 1937 : les invitations ne furent envoyées que *« nachdem Wegen der Stellungnahme der einzelnen Staaten zu meinem Vorschlag zunächst inoffiziell vorgefühlt und hierbei in allen Fällen Zustimmung erfolgt war »* (PAB, cité à la note précédente). On ne peut que difficilement s'imaginer que le ministre belge de la Justice de l'époque ne fut pas consulté à ce sujet.

(610) JACOBSEN, *op. cit.,* pp. 822 et 825.

(611) von Bülow-Schwante à Himmler, 24 août 1937 (BAK, NS 19/*neu* 256). Bülow-Schwante insista fortement auprès d'Himmler pour qu'il préside les réunions plénières et ne se fasse pas représenter aux manifestations officielles, mais soit personnellement présent. *« Es ist sicherlich ein ungewöhnliches Ereignis von besonderer politischer Tragweite, dass Staatsvertreter von 15 Nationen sich zu einer Aussprache in einem dritten Staate zusammenfinden, dem hiermit eine besondere Ehrung internationaler Art zuteil wird. Dieser Staat übernimmt damit auch besondere Verpflichtungen. »*

(612) *Auswärtiges Amt* à la légation allemande de Bruxelles et réciproquement, 9 et 12 août 1937 (PAB, *Inland II, geheim 83-60 A.* Voir aussi microfilm FNRS, *Wilhelmstrasse, Belgien post* 1936, 88/4-89/4, *Secreta* 1937-40, 3944 H, E 054 152 et 56). En fait, la *Wilhelmstrasse* avait oublié d'inviter à Berlin et de décorer de Foy et deux de ses collaborateurs directs, V. Liekendael et P. Blocteur. Le ministre allemand à Bruxelles, Richthofen, réagit immédiatement : pour le Congrès international de la police, de Foy et Liekendael venaient « au premier chef » en considération. Blocteur était moins notoire et uniquement connu de nom. *« Auf Auszeichnung Foys bei Gelegenheit internationalen Polizeikongresses lege ich besonderen Wert, da Zusammenarbeit mit ihm für Gesantschaft sehr nützlich, Auszeichnung ohne besonderen Anlass für ihn belastend sein Würde. »*

raient, officiellement, après les discussions de Berlin et un voyage de deux jours à travers l'Allemagne, en tant qu'hôtes d'honneur étrangers d'Hitler au *Reichsparteitag* de Nuremberg. Il convient de remarquer que l'attribution de la qualité d'hôtes d'honneur ([613]) était de la seule compétence d'Hitler qui se prononçait sur la base des propositions des instances compétentes du parti et de l'Etat ([614]). Tout invité au *Reichsparteitag* était donc l'hôte d'honneur d'Hitler. Les autres assistants n'étaient que des « paricipants » ou des « visiteurs » même si les services allemands prenaient en charge leurs frais de voyage et de séjour ([615]). On comprend que le *Führer* souhaitait voir considérer ses invitations, résultat d'une sélection très sévère, comme « une distinction particulièrement honorifique » pour le présent et l'avenir. En conséquence, seules « les personnalités les plus importantes, c'est-à-dire les plus méritantes » entraient en ligne de compte ([616]). Pour chaque proposition d'invitation, le service compétent devait fournir, pour l'information du *Führer*, une justification sommaire mais aussi précise que possible ([617]).

---

(613) Lettre circulaire du 22 mai 1937 (cfr note précédente). Lettre circulaire du 27 juillet 1937, signée Bormann (PAB, *Inland* I, *Partei* 81/1. *Vorschläge für Einladungen zum Reichsparteitag*).

(614) Il y avait dans l'état-major de Rudolf Hess, remplaçant d'Hitler à la tête du parti, un service des hôtes d'honneur (*Amt für Ehrengäste*) qui triait les nombreuses propositions d'invitation d'hôtes d'honneur allemands et étrangers avant qu'elles ne soient soumises à l'approbation d'Hitler. En principe, les Affaires étrangères, l'*Ausland Organisation* de la NSDAP, le ministère de la Propagande, l'*Aussenpolitische Amt* de la NSDAP, et la *Dienststelle Ribbentrop* étaient compétents pour présenter des propositions (NSDAP, *Der Stellvertreter des Führers*, lettre circulaire n° 61/37 du 22 mai 1937. *Nicht zur Veröffentlichung ! Vertraulich*. PAB, *Referat Deutschland* 72/8. *Einladungen zum Reichsparteitag 1937*). En fait, Himmler était également compétent pour introduire des propositions d'invitation.

(615) NSDAP, *Der Stellvertreter des Führers, Stab, Ausländerdienst Reichsparteitag*, à *Auswärtiges Amt*, 30 juillet 1937 (PAB, *Referat Deutschland* 72/8. *Einladungen zum Reichsparteitag* 1937).

(616) *« Jede Einladung durch den Führer bedeutet eine aussergewöhnliche Ehrung. Der Führer bringt so zumeist eine besondere Auszeichnung zum Ausdruck. »* (Lettre circulaire du 22 mai 1937. Cfr note 613.) *« Der Führer wünscht, dass eine Einladung zum Reichsparteitag etwas ganz besonderes sein, bezw. werden soll : eine ganz besondere Auszeichnung und Ehrung. Daher wird nur den wichtigsten, bezw. verdienstvollsten Personen alljährig die Einladung zuteil, in übrigen wechtselt der Kreis der Einzuladenen. »* (Lettre circulaire du 27 juillet 1937. Cfr note 614.)

(617) Lettre circulaire du 22 mai 1937 (cfr note 613). La documentation du PAB concernant les invitations aux *Reichsparteitage* est révélatrice de la curiosité non-antipathique (peut-être était-ce de l'intérêt sympathique) dont le Troisième Reich était l'objet dans certains milieux à la veille encore de la Seconde Guerre. Les noms d'Henri De Man, du baron de Launoit et d'Hendrik Elias apparaissent sur le premier projet de liste des 14 hôtes d'honneur belges à inviter début septembre 1939 à Nuremberg. De De Man, proposé par l'*Aussenpolitische Amt* de la NSDAP, il ne fut plus question après son élection comme président du Parti Ouvrier Belge en mai 1939. L'homme d'affaires de Launoit, proposé par l'ambassade allemande à Bruxelles, accepta et envoya deux photos en juillet. Elias, également proposé par l'ambassadeur d'Allemagne, écrivait « qu'à son regret », il ne pouvait accepter l'invitation. Commentaire du diplomate allemand : Elias ne désire pas se compromettre. Camu, le Commissaire royal à la réforme administrative de l'époque, venait « tout particulièrement » en considération pour le remplacement des hôtes d'honneur empêchés car il avait déclaré à un membre de l'ambassade d'Allemagne « qu'il irait très volontiers à Nuremberg ». La documentation n'indique pas que Camu fut invité (von Bülow-Schwante au ministère des Affaires étrangères, 18 juillet 1939, PAB, *Inlad* I, *Partei* 80/3. *Reichsparteitag* 1939. Sur l'intérêt de Camu pour l'Allemagne, A. DE JONGHE, *Hitler en het politieke lot van België*, I, pp. 101-104).

La délégation belge au Congrès international de police de 1937 était composée de Robert de Foy, chef de la Sûreté publique, Victor Liekendael, son chef de cabinet, et Paul Blocteur, directeur ff. et chef du 3e bureau. Aux discussions proprement dites dans la capitale allemande du 30 août au 3 septembre, de Foy ne put participer, n'étant attendu à Munich que le 6 septembre ([618]). En sa qualité de chef de la Sûreté publique en Belgique, il fut invité, sur proposition du *Reichsführer-SS*, comme hôte d'honneur étranger d'Hitler au *Reichsparteitag* de Nuremberg qui s'ouvrit le 6 septembre. Les sources ne nous apprennent pas si de Foy fut présent, elles nous informent seulement de son invitation. La proposition d'invitation d'Himmler ne comportait pas la justification habituelle, mais l'indication de la fonction, l'adresse officielle de l'invité et la mention spéciale : E1 (= *Ehrengast 1. Stufe ?* Invité d'honneur de première classe ?) ([619]). Apparemment la recommandation du *Reichsführer-SS* et chef de la police allemande suffisait à Hitler. La même chose valait pour tous les chefs de police étrangers qui participeraient aux discussions de Berlin. Ils vinrent tous en tant qu'E1 ([620]). Cette participation et la signification qu'elle pourrait revêtir à l'avenir dans le cadre de la collaboration avec la police du Troisième Reich contre le bolchévisme constituaient leur mérite. D'ailleurs, ils semblent avoir formé au *Reichsparteitag* un groupe particulier, assez fermé (de professionnels) pour lesquels on avait proposé que des collègues, officiers de la police allemande, servent de mentors ([621]). Les autres hôtes d'honneur d'Hitler vinrent sous le patronage de hauts dignitaires du parti qui étaient chargés des relations avec un ou plusieurs pays ([622]). Les autres hôtes d'honneur étrangers d'Hitler vinrent sous le patronage de

(618) Liste complète des participants allemands et étrangers dans PAB, *Inland* II g 63, *Polizei. Internationales Polizeikongress zur Bekämpfung des Bolschewismus 1937-1942*. Sous le nom de de Foy figure la notice suivante : « *Der Chef der Oeffentlichen Sicherheit im Justiz ministerium Baron de Foy ist persönlich zunächst an der Teilnahme behindert ; er wird sich erst am 6.9.37 in Deutschland befinden.* » Une autre liste précise : « *Baron Robert de Foy, [Teilnahme] erst ab München* » (PAB, *idem*). Selon un télégramme de la légation allemande de Bruxelles, signé Bargen, du 27 août 1937, Liekendael aurait, peu avant de quitter Bruxelles pour Berlin « *zur Teilnahme am internationalen Polizeikongress* », fortement insisté pour que « *seine Teilnahme am internationalen Polizeikongress* », fortement insisté pour que sa participation soit tenue absolument secrète (« *seine Teilnahme unter allen Umständen geheim zu halten* ») (PAB, *ibidem*).

(619) PAB, *Referat Deutschland* V 73/1. *Einladungen zum Reichsparteitag*. Sous le nom de Robert de Foy, on mentionnait : sa fonction, l'adresse où il désirait recevoir l'invitation (*Justizministerium Brüssel*) et sous la rubrique *Vorschlag* (proposition) : *Reichsführer-SS*. Sur papier de moindre qualité et sous la mention *E 1*, on lit le nom d'un autre invité belge : le comte Maurice Lippens, « *Senator, Staatsminister und voraussichtlicher Präsident der neuen Deutsch-Belgischen Gesellschaft. Er wird von der Belgischen Gesellschaft in Berlin empfohlen.* » On trouve à nouveau Lippens sur la liste des invités d'honneur de 1938. Selon cette même liste, le baron Firmin Van den Bosch fut également invité parce qu'il en avait exprimé le désir (PAB, *Inland* I, *Partei* 79, *Reichsparteitag* 1938, et *Partei* 80/2, *Reichsparteitag* 1939). Van den Bosch était, avant la guerre, un collaborateur connu de la *Libre Belgique* sous le pseudonyme *Un catholique indépendant*.

(620) Propositions d'invitation E 1 des chefs de police, d'Himmler à Hitler dans PAB, *ibidem*).

(621) *Auswärtiges Amt, Referat Deutschland*, à *Amt für Ehrengäste*, 7 août 1937, et NSDAP, *Aussenpolitisches Amt*, à *Amt für Ehrengäste*, 12 août 1937 (PAB, *Referat Deutschland* 72/8. *Einladungen zum Reichsparteitag* 1937).

hauts dignitaires du parti qui étaient chargés des relations avec un ou plusieurs pays ([622]).

On souhaiterait en savoir plus que ce que les sources allemandes disponibles nous apprennent au sujet des résultats concrets des longues journées de discussions secrètes entre les Allemands et leurs homologues étrangers à Berlin, fin août 1937. Comme dans le cas des Pays-Bas, seule une enquête approfondie peut nous révéler l'intensité de la coopération entre la Sûreté publique belge et la *Sicherheitspolizei* ([623]). Cependant, une telle enquête implique aussi l'accessibilité des sources belges à la recherche scientifique. Il est un fait que Liekendael qui, en l'absence de de Foy, dirigeait la délégation belge à Berlin, reçut, dès le début d'octobre, d'Heydrich, par l'intermédiaire du courrier diplomatique de la *Wilhelmstrasse,* la documentation écrite dont il avait disposé à Berlin ([624]). La légation allemande fut instamment priée de transmettre le colis « non ouvert » par l'intermédiaire du service de police belge compétent ([625]). Plus de quarante années après les faits, on peut se demander ce que contenait la documentation secrète venant de Berlin, à quel usage elle était destinée ou quel usage en a été fait. On sait seulement ce qu'Himmler entendait, début 1937, par coopération entre sa *Sicherheitspolizei* et les organes de police étrangers considérés comme amicaux ([626]) : 1) d'une manière générale, l'échange d'expériences concernant la lutte contre les communistes, les anarchistes et d'autres courants hostiles à l'Etat ; 2) l'obligation réciproque de fournir des renseignements et des moyens de preuve concernant non seulement les individus mais aussi les groupements que les deux parties ont intérêt à contrôler ; 3) aide réciproque en matière de repérage d'activités menées contre les partenaires par des communistes, des anarchistes et d'autres centrales « hostiles à l'Etat » ; 4) l'échange d'informations concernant les

(622) Le Dr. Max Liebe était le *Hauptbetreuer* des hôtes d'honneur d'expression française de la Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg. Avant l'attaque de mai 1940, il faisait partie du personnel de l'ambassade allemande de Bruxelles. Dans la vie mondaine de la capitale belge, il tenta de jouer, en collaboration avec la famille Didier, le rôle de promoteur du rapprochement belgo-allemand. Sur son action, cfr J. GERARD-LIBOIS et J. GOTOVITCH, *L'An 40*, pp. 40 et sqq. Un fait significatif : en 1937 les participants et visiteurs flamands furent pris en charge comme *Volksdeutsche* par un représentant de la *Volksdeutsche Mittelstelle*. Ils furent donc repris sous la même rubrique que les *Volksdeutsche* d'Autriche, de Pologne, de Suisse, du Liechtenstein et du Luxembourg (PAB, *Inland* I, *Partei* 76/2 II. *Liste der Betreuer für den Reichsparteitag* 1937).

(623) L. DE JONG, *Het Koninkrijk der Nederlanden in de Tweede Wereldoorlog. 1, Voorspel*, La Haye, 1969, p. 547.

(624) *Der Chef der* Sipo, 5 - PP II (Heydrich, signé Müller, par délégation) à l'*Auswärtiges Amt*, 1er octobre 1937, *geheim* (PAB, *Inland* II, *geheim* 63. *Polizei. Internationales Kongress zur Bekämpfung des Bolschewismus 1937-1942*).

(625) Les Affaires étrangères à la légation allemande de Bruxelles, 8 octobre 1937 (PAB, *idem*).

(626) La qualification apparaît dans une lettre, du 7 août 1937, des Affaires étrangères au *Amt für Ehrengäste* de l'Etat-Major de Rudolf Hess : « *Die vom Reichsführer-SS vorgeschlagenen Polizeichefs der befreundeten Polizeiverwaltungen, die geschlossen von einer Tagung [in Berlin] in Begleitung des Reichsführers den Reichsparteitag besuchen werden.* » (PAB, *Referat Deutschland* 72/8. *Einladungen zum Reichsparteitag* 1937.)

mesures de police (*Vollzugsmassnahmen*) prises à l'encontre des éléments subversifs ou de suggestions à ce sujet ([627]).

Dès 1968, l'historien allemand Jacobsen estimait pouvoir conclure que les conventions de certains services de police non allemands avec la *Sicherheitspolizei* d'Himmler ont facilité sous divers aspects « les mesures ultérieures en vue de la répression et de l'élimination d'ennemis idéologiques dans les territoires européens occupés au cours de la Seconde Guerre mondiale » ([628]). Cette conclusion n'est pas à rejeter a priori. Elle est même dans la logique des choses mais les preuves manquent pour l'établir. On ne sait dans quelle mesure la Sûreté publique belge, en la personne de son chef responsable, s'est trouvée disposée dès 1937 à répondre à l'attente d'Himmler. La question doit néanmoins être posée. Il porte à réfléchir qu'après l'arrestation de de Foy, ordonnée par la *Militärverwaltung*, Heydrich ait instamment demandé à Reeder, en juillet 1940, de remettre son collègue belge en liberté et de l'autoriser à reprendre l'exercice de ses fonctions ([629]). On ne peut s'empêcher d'être tenté d'expliquer cette intervention, à première vue fort étrange, comme l'expression de la reconnaissance d'Heydrich et sans doute aussi de son espoir en la reconnaissance réciproque de de Foy au cours de l'occupation.

On retrouve les objectifs d'Himmler du début 1937 clairement exprimés dans un rapport d'Heydrich du 22 août de l'année suivante qui fut fortuitement découvert, après la défaite, dans les archives allemandes à Berlin ([630]). Il fait état d'un accord secret entre la *Sicherheitspolizei* allemande et treize pays dont la Belgique ([631]), pour la lutte contre le communisme et autres mouvements jugés « dangereux ». Selon Heydrich, des « résultats excellents » avaient été atteints et il « s'imposait » de poursuivre la « coopération policière ». (Suit alors, dans le rapport, un résumé des objectifs d'Himmler tels que nous les connaissons.)

On remarquera qu'Heydrich a rédigé son rapport la veille du congrès de 1938. On ne peut déterminer si l'accord en question était déjà un fait en 1937 ou si Heydrich en attendait seulement la signature après le congrès de 1938. On a des raisons de croire que la dernière hypothèse est la bonne, vu qu'Heydrich joignait en annexe à son rapport le modèle de l'accord à signer ([632]).

---

(627) JACOBSEN, *op. cit.*, p. 463.

(628) *Ibidem.*

(629) Cfr *supra*, p. 126.

(630) *La Gestapo contre le communisme. Un accord avec les polices politiques de treize pays ?* dans *Le Soir*, 11 septembre 1945. Nous n'avons pas encore été en mesure de retrouver le document dans les archives allemandes. L'existence de la pièce est établie par la critique de de Foy au sujet de sa crédibilité.

(631) Les autres pays sont le Brésil, la Pologne, les Pays-Bas, la Yougoslavie, la Grèce, l'Italie, le Japon, la Bulgarie, la Finlande, la Hongrie, le Portugal, l'Espagne — les mêmes pas qu'en août 1937 (cfr *supra*, note 608) à l'exception de l'Autriche (qui depuis l'*Anschluss* de mars 1938 faisait partie de l'Allemagne), de Dantzig et de l'Uruguay qui n'étaient plus mentionnés. L'Espagne est un nouveau membre.

(632) Cfr note 130.

Trois importantes questions se posent. 1) Y eut-il encore fin août-début septembre 1938 une délégation de la Sûreté publique belge au Congrès international de la police à Berlin et au *Reichsparteitag* de Nuremberg qui le suivit ? On ne peut rien trouver à ce sujet dans les fort lacunaires sources allemandes. Les sources belges, si elles existent, pourraient sans doute nous éclairer ([633]). 2) En 1939, le Congrès international de la police et le *Reichsparteitag* qui devait le suivre n'eurent pas lieu en raison des menaces de guerre. La Sûreté publique belge a-t-elle accepté, quelques semaines auparavant, l'invitation d'être représentée à ce Congrès par une délégation ? 3) En arriva-t-on avant le 10 mai 1940 à une forme particulière de coopération concrète entre la Sûreté publique belge et les services compétents de la *Sicherheitspolizei* ? Interrogé à ce sujet par l'agence *Associated Press* qui divulgua l'existence et le contenu du rapport d'Heydrich, de Foy répondit qu' « il n'avait jamais été question, avant la guerre, d'un *accord* secret entre la Sûreté belge et la Gestapo en vue de la lutte contre le communisme » ([634]). Peu avant la guerre, poursuit de Foy, des réfugiés allemands politiques et non politiques cherchèrent, en Belgique, un refuge contre les persécutions de la Gestapo ([635]). Il va de soi que nous désirions savoir à qui nous avions à faire. Il y avait alors en Belgique quatre partis dissidents : les rexistes, les nationalistes flamands, les communistes et les irrédentistes allemands des cantons de l'Est. Il était nécessaire que les autorités belges surveillent les réfugiés politiques, en particulier les irrédentistes allemands. « A cette fin » (nous continuons la lecture du témoignage de de Foy), on en arriva à un « arrangement » avec la Gestapo pour obtenir des informations sur tous les réfugiés allemands entrant en Belgique. La Gestapo procura les informations promises mais n'exigea jamais l'expulsion de fugitifs.

La réponse de de Foy appelle les remarques suivantes. 1) On ne peut, naturellement, attendre de lui qu'il dévoile en 1945 qu'une délégation de la Sûreté publique participa en 1937, à l'invitation d'Himmler, au Congrès international secret de la police à Berlin et que lui-même, en raison de sa fonction et à nouveau sur proposition d'Himmler, fut invité en tant qu'hôte d'honneur d'Hitler au *Reichsparteitag* de Nuremberg. 2) Même s'il n'y eut jamais d'accord secret entre la *Sicherheitspolizei* et la Sûreté publique belge avant le 10 mai 1940 au sens où l'entendait Heydrich — rien ne prouve qu'il y en eut

(633) A la fin de 1938, des conversations furent engagées, à l'initiative de l'Allemagne, avec des représentants des polices politiques hollandaise, danoise et norvégienne concernant l'organisation Wollweber (sabotage de navires allemands, italiens et japonais). La Belgique refusa de participer à ces conversations (DE JONG, *op. cit.*, p. 553). Ce refus signifiait-il que la Belgique avait pris ses distances vis-à-vis de l'activité du Congrès international de la police ?

(634) Cfr note 630.

(635) Il est frappant que la communication d'Heydrich à Reeder du 16 juillet 1940 et la réponse de de Foy à *Associated Press* du début septembre 1944 concordent sur le point suivant : de l'information fut surtout fournie au cours des derniers mois avant l'attaque du 10 mai 1940 — selon Heydrich, par de Foy, selon ce dernier par la *Sicherheitspolizei*.

un ([636]) — une certaine collaboration limitée entre ces deux polices ne peut être niée. Nous soulignons à nouveau la justification donnée par Heydrich à sa rapide intervention en juillet 1940 en faveur de son collègue belge arrêté. de Foy reconnaît, d'ailleurs, lui-même, qu'un « arrangement » fut pris avec la Gestapo pour la fourniture par la police allemande de renseignements touchant des réfugiés allemands immigrés en Belgique. 3) Cet « arrangement » était-il aussi unilatéral que de Foy veut le faire croire en 1945 ? Etait-ce seulement la Gestapo qui fournissait des renseignements touchant des réfugiés allemands politiques et non politiques (juifs) immigrés en Belgique ? N'y avait-il pas réciprocité du côté belge ? 4) Le point le plus faible de la réponse de de Foy : quel rapport y a-t-il entre les quatre « partis dissidents » en Belgique, à l'exception des communistes, et l'arrangement entre la *Sicherheitspolizei* et la Sûreté publique belge ? Comment, pour parler comme de Foy, les services belges compétents pouvaient-ils par cet arrangement « surveiller plus particulièrement les irrédentistes allemands » ? Peut-on s'imaginer un instant que les Allemands fournissent aux Belges des renseignements concernant les *Heimattreuen* des cantons de l'Est et vice versa ? La même question se pose pour les nationalistes flamands et les rexistes. Peut-on supposer que de Foy était, en septembre 1945, quelque peu embarrassé par l'information d'*Associated Press* et qu'il a tenté de détourner l'attention de ses lecteurs en la fixant sur les partis dissidents en Belgique ?

L'histoire ne s'arrête pas là. Le 25 septembre 1945, quelques jours après la publication du rapport d'Heydrich par la presse et la réponse de de Foy, le député communiste Lahaut adressa aux ministres de la Défense nationale et de la Justice une demande d'interpellation concernant « les relations de notre Sûreté nationale avec la Gestapo » ([637]). Lahaut ne monta pas à la tribune de la Chambre bien que son interpellation fut déjà rédigée. On peut se demander si certaines influences ont agi pour le faire taire. Certaines instances officielles avaient-elles intérêt à ce que l'interpellation déjà inscrite n'ait pas lieu ? L'interpellant était-il, lui-même, politiquement vulnérable et a-t-il été amené à se taire sous la menace de révélations touchant son attitude avant le 22 juin 1941 ? On l'ignore.

Le fait qu'Heydrich intervint rapidement auprès de Reeder en juillet 1940 pour faire libérer de Foy alors que Ganshof, arrêté pour les mêmes raisons, resta emprisonné, accrédite l'opinion que le chef de la Sipo-SD s'estimait l'obligé de son collègue belge. Espérait-il qu'un de Foy reconnaissant

(636) Selon (l'incomplète) documentation allemande, l'Allemagne conclut entre 1936 et 1938 un accord (« *Abkommen* ») de nature policière avec l'Argentine, l'Estonie, la Yougoslavie, l'Autriche et le Portugal (PAB, *Inland* II, *geheim* 64). En fait, également avec l'Italie, la Finlande et très vraisemblablement la Hongrie (JACOBSEN, *op. cit.*, pp. 462-463).

(637) *Annales parlementaires. Sessions ordinaires. Chambre des représentants 1944-1945*, p. 71. Le sujet de l'interpellation y est décrit de la manière suivante : « Sur les relations de notre Sûreté Nationale avec la Gestapo, les répercussions de celles-ci sur notre politique étrangère et leurs conséquences, en regard du préjudice moral et matériel causé à un certain nombre de nos concitoyens. »

serait prêt à lui rendre des services ? Rien ne prouve que ce dernier se soit laissé séduire. On ne sait à peu près rien d'une quelconque activité officielle de la Sûreté belge dans le cadre de la politique allemande d'occupation. Que Reeder ne sache rien communiquer en 1943 à ce sujet est révélateur. Son silence, alors qu'il voulait rendre la nomination de de Foy la plus acceptable possible, prouve qu'il ne pensait pouvoir dire quoi que ce soit. De par sa fonction, Reeder pouvait-il ignorer une éventuelle coopération secrète entre la Sûreté belge — pour autant que celle-ci existât encore sous l'occupation — et la *Sicherheitspolizei* ? Compte tenu des relations professionnelles et personnelles entre le *Militärverwaltungschef* et les chefs de la Sipo-SD à Bruxelles (d'abord Canaris jusqu'en novembre 1941, ensuite Ehlers jusqu'en février 1944, et puis à nouveau Canaris jusqu'à la fin de l'occupation) ([638]), il est peu vraisemblable qu'il faille répondre par la négative à la question posée ci-dessus.

Les sources d'origine allemande disponibles nous apprennent seulement que le bureau de la Sipo-SD à Bruxelles, plus exactement la section IV (Gestapo), envisagea en décembre 1940 la possibilité d'une collaboration avec la Sûreté belge en vue du contrôle des activités communistes et marxistes. Straub, le chef du IV, pensait à ce moment à l'établissement d'une section politique, numériquement limitée, au sein de la Police des Etrangers sous la direction de « l'ancien chef de police de Foy maintenant à nouveau en fonction » ([639]). On ne sait comment on en vint à avancer le nom de de Foy du côté allemand. Il faut remarquer qu'il n'est pas plus fait état de preuves des services espérés que d'une adhésion de de Foy au projet allemand envisagé. Deux mois plus tard, cependant, le plan fut mis au frigo comme « prématuré » et parce que le contrôle de cette section spéciale aurait causé trop de difficultés ([640]). Les Allemands manquaient-ils de la nécessaire confiance en de Foy et ses collaborateurs ?

Après sa mise en liberté en juillet 1940, de Foy demeura responsable du service de la Police des Etrangers. Le *Militärverwaltungschef* estimait impossible l'enregistrement des 325.000 étrangers, dont 38.000 juifs, résidant en Belgique sans la collaboration des services belges compétents. Pour ce motif, il ordonna qu'à partir de février 1941 les documents concernant les étrangers : les registres des étrangers, soient transmis en copie pour contrôle et usage, aux services allemands. Satisfait, Reeder nota que ces documents avaient été si soigneusement tenus à jour que l'on pouvait considérer des mesures supplémentaires comme provisoirement superflues ([641]). On ne sait dans

(638) Cfr la première partie de cette étude dans *Cahiers*, 3, pp. 168-169.

(639) *Der Beauftragte des Chef der Sicherheitspolizei und des SD für Belgien und Frankreich, Dienststelle Brüssel*, IV A (signé C. Canaris), au RSHA IV, à l'attention du *SS-Oberführer* Müller, 11 décembre 1940, p. 4 (Proc. Can. 0230).

(640) *Ibidem* (signé Kober, Chef du SD, remplaçant de Canaris), au chef de la *Militärverwaltung*, à l'attention du *Kriegsverwaltungsrat* Heym, 25 février 1941, p. 6 (Proc. Can. 0228).

(641) TB 14 pour février 1941, 2 mars 1941 (T-501, 104 68-69). L'identité du destinataire n'apparaît pas dans le rapport de Reeder : s'adressait-il directement à de Foy, ou à son autorité hiérarchique, le secrétaire général à la Justice de l'époque, Wauters ?

quel but l'administration d'occupation estima la constitution d'un fichier des étrangers (*Ausländerkartei*) nécessaire en février 1941. (Si la version de Reeder est juste, une comparaison s'impose. En mai 1943, Mgr. Van Waeyenbergh, recteur de l'Université catholique de Louvain, refusa de livrer aux Allemands les listes des étudiants de première candidature. Le 30 juin, il fut condamné à dix-huit mois de prison ([642]).)

Il serait d'un intérêt majeur de savoir comment les services allemands recueillirent, au cours de la première année d'occupation, des informations concernant le parti communiste en Belgique et les citoyens soviétiques résidant dans notre pays. Selon un rapport de Canaris, chef de la Sipo-SD à Bruxelles, au RSHA, du 25 juillet 1941, une « grande peur et incertitude » régnaient dans les milieux du parti après les arrestations surprenantes au début de l'invasion de l'Union Soviétique par les troupes allemandes. Trois cent dix-neuf membres du parti furent arrêtés à ce moment. Or, en raison du peu d'énergie de l'action menée à leur encontre depuis le début de l'occupation, les communistes belges n'avaient pu s'imaginer que la police allemande fût capable de mesures à grande échelle ([643]).

Nous signalons ce fait pour la raison suivante. Peu après les arrestations de juin, lors d'une conférence de service au RSHA de Berlin, Canaris aurait marqué sa surprise devant la précision des renseignements procurés quelques semaines plus tôt par son autorité hiérarchique (*Amt IV* du RSHA), au sujet des communistes en Belgique ([644]). Ce à quoi Müller, chef de ce service (Gestapo), aurait répondu que les listes des communistes arrêtés avaient été dressées « avec l'aide de la Sûreté » (*« mit Hilfe der Sûreté »*) ([645]).

Seule une recherche plus approfondie, pour laquelle les sources nécessaires manquent, pourrait établir en quelle mesure cette déclaration d'après-guerre (elle date du 1er novembre 1948) de Canaris est digne de foi. Peut-on objecter qu'il a voulu détourner sa responsabilité dans l'arrestation des communistes (ce qui était cependant un ordre d'en haut) sur de Foy ? Il l'aurait alors également chargé au cours de l'instruction de son procès d'après-guerre.

(642) LECLEF, *Le cardinal Van Roey et l'occupation allemande en Belgique*, pp. 163-180.

(643) *Der Beauftragte des Chefs der Sicherheitspolizei und des SD für Belgien und Frankreich, Dienststelle Brüssel*, IV, signé Canaris, au RSHA IV (Proc. Can. 0217).

(644) Quelques semaines avant l'attaque allemande contre l'URSS, Canaris reçut du RSHA une lettre scellée qu'il ne devait ouvrir que sur ordre, sous le nom de code *Sonnenwende*. Il reçut cet ordre le 22 juin 1941 au matin. La note contenait, d'après Canaris, « une liste complète des dirigeants communistes avec leur nom, prénoms, date et lieu de naissance, adresse et même les adresses secrètes où ils se cachaient. » Cfr les sources mentionnées dans la note suivante.

(645) *« Anlässlich einer Besprechung in Berlin hat mir später General Müller, Chef des Amtes IV, erklärt, dass diese Listen mit Hilfe der Sûreté errichtet worden waren »*. (C. Canaris à l'auditeur Wilmart, le 1er novembre 1948. Arch. pers. A.) Canaris déclara encore à l'auditeur Hallemans, le 12 novembre 1948 (traduction) : « J'étais très étonné de recevoir le 21 juin 1941 une liste aussi complète, avec autant de détails sur les domiciles des communistes à arrêter. J'exprimai cet étonnement à Müller; il répondit en riant, qu'après la campagne victorieuse à l'Ouest, des personnes de haut rang de la police belge (*Spitzen der belgischen Polizei*) avaient donné ces détails. » (Arch. pers. A.) Cfr note suivante.

Ce qu'il ne fit précisément pas ([646]). Une autre question importante concerne la légitimité de l'étonnement de Canaris devant la richesse de l'information de Müller. De l'examen des sources allemandes de l'époque disponibles, on peut déduire que Canaris, depuis le début de son premier séjour à Bruxelles (décembre 1940), suivit avec la plus grande attention l'activité du parti communiste en Belgique. Dès le 25 février 1941, il informe le RSHA que la *Dienststelle* de Bruxelles est si bien informée qu'elle est en mesure d'assurer « à tout moment » l'exécution de mesures de police ([647]). Au début d'avril, il signale à Müller que 1.800 communistes, parmi lesquels 334 fonctionnaires du parti, ont déjà été fichés dans une *Spezialkartei* ([648]). A la fin mai, la Sipo-SD de Bruxelles est en mesure, en cas de danger et après consultation avec l'administration d'occupation, d'arrêter « d'un seul coup » (*schlagartig*) les cadres du parti, les dispositions nécessaires ayant été prises ([649]). La conclusion s'impose : si Müller était en possession d'informations détaillées sur le parti communiste de Belgique avant l'attaque allemande contre l'URSS, Canaris les possédait également. Son information était-elle identique à celle de Müller parce qu'il l'avait procurée à son chef ? Si oui, son étonnement n'a aucune raison d'être. Si non, on doit en conclure que le RSHA disposait de sources d'informations autres que celles de la *Dienststelle* de Bruxelles. On ne sait comment celle-ci a collecté ses informations. Au cours de son premier séjour en Belgique et dans le Nord de la France, Canaris ne pouvait encore disposer d'un réseau solide d'indicateurs ([650]). La valeur des informations rassemblées avant juin 1941 sur les communistes ne relève pas de l'objet de ce travail ([651]).

Il faut encore remarquer que les sources allemandes de l'époque n'apprennent à peu près rien au sujet des contacts entre la Sipo-SD et la police politique belge. Mais on peut supposer que les deux organismes ont pris les précautions nécessaires à la sauvegarde d'un secret absolu et que les sources en question, si elles ont jamais existé, ont été détruites. La Gestapo aurait installé auprès de la Sûreté belge un bureau (*Dienststelle*) avec deux interprè-

(646) Le 14 octobre 1948, au cours du procès von Falkenhausen, Canaris fut confronté avec l'ex-*Militärbefehlshaber* et Reeder. A propos de la libération de de Foy, il déclara qu'elle était le résultat d'une démarche d'Heydrich qui espérait une « collaboration loyale » avec l'occupant. Cet espoir ne se réalisa cependant pas (Proc. vF. 133).

(647) *Der Beauftragte des Chefs der Sicherheitspolizei und des SD für Belgien und Frankreich, Dienststelle Brüssel,* IV, à Reeder, 25 février 1941 (Proc. Can. 0228, p. 6).

(648) *Ibidem* et cfr aussi le même au RSHA, IV, 3 avril 1941 (Proc. Can. 0222 et 0224).

(649) *Der Beauftragte des Chefs der Sicherheitspolizei und des SD für Belgien und Frankreich, Dienststelle Paris,* IV, au RSHA, IV, 30 mai 1941 (Proc. Can. 0218, p. 3).

(650) Pv. Canaris, 28 mai 1946, p. 4bis (Proc. Can. 0074).

(651) En ce qui concerne la valeur douteuse des informations recueillies par la Sipo-SD au cours de la première année d'occupation, cfr J. GOTOVITCH, *Introduction à l'étude de la déportation. Le convoi du 22 septembre 1941,* dans *Cahiers d'histoire de la Seconde Guerre mondiale,* I, 1970, pp. 109, 113-114, 117. L'auteur est enclin à conclure que l'information concernait partiellement les activités d'avant-guerre des communistes arrêtés. L'origine de ces informations est inconnue.

tes allemands ([652]). Rien n'est connu au sujet de sa compétence et de son activité. Par ailleurs, on ne peut passer sous silence le fait que les sources allemandes disponibles révèlent que la collaboration projetée par la Sipo-SD avec la police politique belge avant juin 1941 n'a apparemment pas pris consistance. Nous avons déjà vu que le projet de Canaris de décembre 1940 (une section politique au sein de la Police des Etrangers) fut mis au frigo deux mois plus tard en raison de la difficulté de contrôler ce nouveau service par la Sipo ([653]). Il est significatif que le même motif soit invoqué dans l'argumentation allemande développée contre une interdiction du parti communiste en Belgique. La Sipo-SD elle-même, est-il dit, est numériquement trop faible pour contrôler l'application de l'interdiction. Pour une lutte efficace contre les communistes, une section spéciale devrait être créée au sein de la police politique belge. Cela se heurte (fin mai 1941 encore) à des « difficultés » ([654]).

Müller visait-il, dans son entretien avec Canaris au sujet de l'activité de la Sûreté belge avant le 21 juin 1941, des subordonnés zélés de de Foy qui, à son insu, auraient informé le RSHA ? Lorsqu'en avril 1943, Reeder convoqua les dirigeants des mouvements d'Ordre Nouveau pour leur donner des éclaircissements concernant la répression de l'action terroriste de la Résistance, Matthys prit également la parole ([655]). Le chef *ad interim* de Rex croyait savoir qu'il y avait dans les services de la Sûreté, « à présent encore, des spécialistes de la lutte contre les communistes continuant à travailler dans le secret ». « Mais », poursuivit-il immédiatement, « des fonctionnaires dirigeants de la Sûreté font obstacle à l'exploitation des résultats ». Il conclut son intervention en déclarant : « On ne peut attendre de la Sûreté et de la Police judiciaire une collaboration valable qu'en y nommant des fonctionnaires dignes de confiance. » de Foy ne semble donc pas être, en 1943, en odeur de sainteté auprès

(652) Selon le rapport de C.G. Reimer, chef de la section V (*Kriminalpolizei*) de la Sipo-SD de Bruxelles concernant son activité au cours de l'occupation dans le ressort de von Falkenhausen, 13 janvier 1946, p. 66. La *Dienststelle* centrale de Bruxelles, écrit-il, disposait d'*Aussendienststellen* et d'*Aussenstellen*. *« Darüber hinaus unterhielt die Abteilung IV [Gestapo] auch noch eine ' Deutsche Dienststelle bei der Sûreté '. Dort waren die Dolmetscher Berth und Moller tätig. »* (Proc. vF. 1737.) Dans son rapport sur son action durant l'occupation en tant que procureur général délégué à Bruxelles, Ch. Collard regrette que « des membres de la Sûreté ont eu le grave tort de continuer ces relations et même de se montrer en ville avec des policiers allemands » (Ch. COLLARD, *Le Parquet général de la Cour d'Appel de Bruxelles durant l'occupation*, p. 42. CREHSGM, Collection An 40, 74). Collard désigne la poursuite de relations avec les fonctionnaires de la police allemande dans le cadre de la Commission internationale pour la police criminelle (à ne pas confondre avec le Congrès de police international secret). Le rapport de Reimer contient (pp. 72 et 88-92) quelques données sur ses contacts avec la direction de la police judiciaire belge. Reimer souligne avec insistance que ces contacts furent et demeurèrent techniques, professionnels et tout à fait apolitiques. Il ne se mêla pas des affaires belges.

(653) Cfr *supra*, p. 139.

(654) *Der Beauftragte des Chefs der Sicherheitspolizei und des SD für Frankreich und Belgien, Dienststelle Paris*, IV, au RSHA, IV, 6 et 30 mai 1941 (Proc. Can. 0220 et 0218).

(655) *Niederschrift über die Besprechung des Militärverwaltungschefs mit den Führern der Erneuerungsbewegungen über die Sühnemassnahmen wegen Terrorakte am 15. April 1943*, p. 10 (T-501, 97, 483).

de Matthys ([656]). Fin février 1944, des terroristes de la collaboration politique commirent sur des Belges en vue, parmi lesquels Galopin et de Foy, une série d'attentats. Le gouverneur de la Société Générale fut assassiné, de Foy ne dut son salut qu'au fait d'avoir changé de domicile depuis quelques mois ([657]). Les assassins cherchaient-ils à atteindre le second en tant que coresponsable des arrestations de mai 1940 et(ou) en tant que secrétaire général à la Justice ne réprimant pas l'action violente de la Résistance ? La question doit rester sans réponse.

Nous tâtonnons dans le brouillard lorsqu'il s'agit de déterminer quel fut, pour Reeder, le motif décisif dans sa ferme recommandation, auprès d'Himmler, de la nomination de de Foy en tant que successeur de Schuind. Pour l'occupant, Schuind était, en avril 1941, politiquement vierge, mais le *Militärverwaltungschef* le jugea, après quelques temps, « insuffisamment courageux » pour briser l'indocilité de la Justice. de Foy était, quant à lui, depuis le début de l'occupation, autant pour l'occupant que pour les collaborateurs, une personnalité très discutée. Le chef de la *Militärverwaltung* ne voyait-il en lui que le fonctionnaire « réaliste » (anticommuniste), le « professionnel adroit » qui réussirait là où un « ronchonneur politique » tel que Schuind avait échoué ([658]) ? A cette question non plus il n'y a provisoirement pas de réponse.

En janvier 1947, à la fin de l'instruction de son procès devant le Conseil de guerre de Bruxelles, Matthys pria son auditeur d'entendre encore une série impressionnante de témoins importants. Par l'entremise de l'auditeur, il voulait demander à son collaborateur le plus influent, M. J. Collard, si la *Militärverwaltung* n'avait pas fait valoir des « raisons spéciales » pour marquer son accord à la nomination de de Foy ([659]). Le sens de cette question s'éclaire si on la met en rapport avec un passage du mémoire remis par Matthys à ses juges en mai 1947. On y lit que la nomination de de Foy « avait été des plus normales et les Allemands disaient l'avoir agréée parce que M. de Foy était un homme de Londres et parce qu'ils espéraient que cette particularité le mettrait mieux à même de maintenir l'ordre public » ([660]).

---

(656) Ehlers, chef de la Sipo-SD à Bruxelles à l'époque, réagit négativement à la suggestion de Matthys : la Sûreté était insuffisamment *(rückständig)* documentée, ses méthodes étaient archaïques. Une intervention de la police belge serait plus gênante qu'efficace, conclut-il.

(657) Ch. COLLARD, *op. cit.*, p. 32 (CREHSGM, Collection An 40, 74). VAN DEN WIJNGAERT, *op. cit.*, pp. 288-289. Des précisions concernant l'attentat manqué contre de Foy figurent dans le rapport du procureur du roi à Bruxelles du 1er mars 1944 (Pv. Comité des secrétaires généraux, 1er mars 1944. Annexe. CREHSGM).

(658) Cfr *supra*, note 594 et le TB 25 pour juillet-septembre 1943, rédigé fin novembre (T-501, 106, 559).

(659) La question que Matthys souhaitait voir posée à M.J. Collard en relation avec la nomination de de Foy était formulée comme suit : « N'avez-vous pas assisté... dans le bureau de Matthys à une conversation entre celui-ci et le Dr. Reusch, le Dr. Heym, chef de cabinet de Reeder, conversation où il fut question du secrétaire général du ministère de la Justice, du gouvernement de Londres et des raisons particulières qui avaient incité l'administration militaire à donner son agrément à la désignation de M. de Foy. » (Arch. pers. A.)

(660) Mémoire de Matthys, p. 23 (Arch. pers. A.).

Nous citons la déclaration de Matthys pour ce qu'elle vaut. Face à la mort, le chef *ad interim* de Rex fit preuve de courage moral en ne fuyant pas ses responsabilités ([661]). Quel avantage aurait-il eu à mentir au sujet de la nomination de de Foy alors que son mensonge n'accablait pas ce dernier ? L'historien regrettera seulement que l'auditeur compétent ait jugé impossible ou inopportun de satisfaire à la requête de Matthys. Il regrettera, de même, qu'en septembre 1945 n'ait pas eu lieu l'interpellation déjà inscrite de Lahaut. Les deux faits créent l'impression qu'on a essayé d'étouffer quelque chose. Ce n'était pas nécessaire puisque, suivant un communiqué du gouvernement belge du 1er septembre 1944, l'attitude de de Foy au cours de l'occupation fut toujours « irréprochable » ([662]).

Séparation administrative ?

Après la relation des faits ci-dessus qui sont directement en rapport avec la nomination de de Foy comme secrétaire général à la Justice en septembre 1943, nous en revenons à l'entretien Himmler-Reeder d'environ deux mois auparavant.

Les deux interlocuteurs ont-ils également discuté début juillet 1943, de la possibilité d'établir rapidement la séparation administrative entre la Flandre et la Wallonie ? Pour répondre à cette importante question, l'historien ne dispose que de la version d'après-guerre de l'ex-*Militärverwaltungschef*, une plaidoirie dans laquelle il se présente comme le sauveur de l'unité belge ([663]). Il y a cependant peu de raisons de rejeter, comme relevant d'une pure invention, les affirmations de Reeder à ce sujet. On se souvient des rumeurs répandues en mai-juin, après les entretiens d'Himmler avec Van de Wiele et Degrelle, annonçant un partage imminent de la Belgique en deux provinces d'Empire

(661) *Ibidem*, p. 11.

(662) *Le Soir*, 15 septembre 1944. Le gouvernement Pierlot avait suspendu provisoirement de Foy, et quatre de ses collègues secrétaires généraux, depuis le 1er septembre. En novembre, de Foy fut, à sa demande, déchargé de ses fonctions d'administrateur de la Sûreté de l'Etat. Bihin, encore « en captivité » à ce moment, lui succéda (*Le Soir*, 18 novembre 1944). Du 1er avril 1946 au 31 mars 1947, de Foy fut juge à la Cour internationale de Tanger.

(663) Mémoire de Reeder pour l'auditeur Wilmart, 25 mai 1949 (Proc. vF. 352). Le sens général du document apparaît dans le passage suivant (pp. 2-3) : « *Wiederholt wurde von dem MB.MV [Reeder] schriftlich und mündlich darauf hingewiesen, dass der Belgische Staat kein Regewurm sei, den man verbacken könne, ohne die Lebensfähigkeiten zu töten oder zu stören.* » Tous les documents auxquels Reeder fait référence dans le mémoire sont perdus. Il écrivit, dans sa cellule, des années après les événements, en se basant sur ses seuls souvenirs parmi lesquels s'opérait, en fonction des nécessités de sa défense, une sélection automatique. Pendant l'instruction de son procès, il se rappela encore avoir rédigé d'importants rapports contre la séparation administrative et la nomination d'un HSSPF à Bruxelles et lesquels de ses secrétaires et de ses collaborateurs en avaient eu connaissnce (de Radzitsky d'Ostrowick, avocat belge de Reeder, à Fraülein Söntgen, secrétaire de Reeder après le 3 septembre 1944, 27 juillet 1948, et Reeder à son avocat allemand Achenbach, 27 septembre 1950. BAK, *Alliierte Prozesse* 4, von Falkenhausen, 106 et 105).

(*Reichsgauen*) : la Flandre et la Wallonie, et un territoire d'Empire (*Reichsgebiet*) : Bruxelles ([664]). Ces rumeurs n'étaient pas sans fondement. Dans la note de Degrelle à Himmler du 24 mai, il est en effet question d'un gouvernement belge (temporaire) commun, à compétence réduite, à Bruxelles, et de services autonomes pour la Flandre et la Wallonie ([665]). Pourquoi, quelques semaines plus tard, Reeder n'aurait-il pas mis à profit son entretien avec Himmler (que, selon lui, il avait demandé de façon pressante) pour le mettre en garde contre les conséquences d'une telle mesure ? Il est un fait, qu'en tant que *Militärverwaltungschef, in tempore non suspecto* donc, il s'est prononcé carrément contre l'établissement d'une séparation administrative pendant l'occupation. Sur la base de l'expérience de la Première Guerre mondiale, il rejetait énergiquement une telle mesure parce qu'elle lui apparaissait comme inefficace, politiquement dangereuse et économiquement peu profitable à la conduite de la guerre ([666]). Contrairement à Himmler, il ne considérait donc pas la *Flamenpolitik* comme une fin en soi mais seulement comme le moyen d'atteindre la fin, la victoire militaire. N'en concluons pas que Reeder aurait été un partisan de l' « idée belge » et de son incarnation politique, l'Etat belge unitaire ([667]). Il estimait, au contraire, qu'un ordre politique durable n'était possible en Belgique que si, « contrairement à ce que l'on a fait jusqu'ici », on tenait compte du fait fondamental que constitue la dualité ethnique du pays. Encore n'était-il pas certain, selon lui, que des mesures de décentralisation fussent, à cet effet, suffisantes ([668]). Mais il s'agissait là de problèmes qui ne devaient être envisagés que plus tard, *après* la victoire espérée.

Selon sa version d'après-guerre, Reeder aurait clairement fait savoir à Himmler, lors de son entretien avec ce dernier, que von Falkenhausen et lui

---

(664) Cfr *supra*, p. 92.

(665) Cfr *supra*, p. 103.

(666) *Jahresbericht* Reeder, juin 1941-juin 1942 (T-501, 104, 720 et 919-920). TB 17 pour la période du 1er juin au 1er septembre 1941 (T-501, 105, 61). *Niederschrift über den Empfang führender Nationalflamen durch den Militärverwaltungschef Reeder am 22. August 1941*, pp. 15 et 19, réponse négative de Reeder à la demande de Borms d'introduire la séparation administrative (Proc. vF. 119). *Niederschrift über die Besprechung des Militärverwaltungschefs Reeder mit Dr. Borms und den Generalsekretären Dr. Leemans und Dr. Romsée am 11.10.1941*, pp. 19-20 (BAK, NS 19/1547). Leemans approuva la réponse négative de Reeder à la requête de Borms. « *Er halte es für notwendig, auch innerhalb Belgien, imperialistisch zu denken... Statt der Verwaltungstrennung sei unter den heutigen Umständen die einheitliche Verwaltung Belgiens unter flämischer Führung das Richtigere.* » Dans un remarquable rapport du 18 octobre 1943, Reeder essaya de faire comprendre à Himmler combien il serait dangereux de bouleverser la complexe circulation sanguine du faible organisme qu'est l'Etat belge (BAK, NS 19/285).

(667) Cfr A. DE JONGHE, *L'établissement d'une administration civile en Belgique et dans le Nord de la France*, dans *Cahiers d'histoire de la Seconde Guerre mondiale*, I, 1970, pp. 73-77, et *Hitler en het politieke lot van België*, I, pp. 59-61.

(668) « *Wie immer das zukünftige Statut des heutigen Belgiens aussehen wird, nur eine solche politische Ordnung [verspricht] wahrhaft Aussicht auf Dauer, die der völkischen Grundtatsache dieser Gebiete, ihrer Zweiteilung in eine flämische und eine wallonische Hälfte, in wesenhaft anderer Weise Rechnung trägt als bisher. Die äusserliche Uebernahme dezentralistischer Grundsätze durch die belgizistischen Gruppen wird dieser Notwendigkeit in keiner Weise gerecht.* » (*Jahresbericht* Reeder, juin 1940-juillet 1941. T-501, 104, 738.)

démissionneraient si la séparation administrative devenait une réalité ([669]). Ne semblant pas encore prêt à assumer « la responsabilité du gouvernement de la Belgique dans son ensemble » (le problème se posait-il ainsi ?) et considérant les circonstances particulières de l'état de guerre — le *Reichsführer-SS* n'aurait pas insisté. Mais Reeder n'en resta pas là, semble-t-il. Il alerta par écrit le commandement suprême de l'armée et tant l'OKW que l'OKH se laissèrent persuader. Remarquons que c'est Reeder qui a la parole. Ne prêchait-il pas à des convaincus ? Par essence, le commandement suprême de l'armée ne pouvait se réjouir de l'augmentation de l'influence d'Himmler dans les territoires occupés. La puissante *Parteikanzlei* devait également, par la voix de Martin Bormann, « concurrent le plus dangereux d'Himmler en matière de politique germanique » ([670]), manifester son opposition au plan du *Reichsführer*. Elle aurait même fait savoir qu'un remplacement de l'administration militaire par une administration civile n'impliquait pas nécessairement une séparation administrative ([671]). En l'été 1943, Himmler était donc, selon les déclarations d'après-guerre de Reeder, « isolé » et se sentit obligé de renoncer à son projet.

Cette appréciation demande à être nuancée. L'isolement dont parle Reeder peut ne s'être marqué qu'au plus haut niveau. Le *Reichsführer* était quand même le fondé de pouvoir d'Hitler pour toutes les questions concernant la politique ethnique (*Volkstumsfragen*), y compris celles du parti ([672]), fonction qui lui offrait, à suffisance, la possibilité d'influencer la politique de l'administration d'occupation et d'y intervenir, notamment, en manipulant la DeVlag contre le VNV. Dans l'exercice de ses fonctions, Reeder aura d'ailleurs l'occasion de mesurer la puissance politique d'Himmler même en l'absence de séparation administrative. S'il est donc possible que le *Reichsführer* n'ait pu poursuivre l'exécution de son plan pendant l'été 1943 en raison notamment de l'opposition de Bormann, il n'en possédait pas moins le moyen de préparer, dans le parti, par la propagande interne, « aussi vite et aussi complètement que possible » la division de la Belgique. C'est ainsi que fin juillet, l'Office principal de formation politique (*Hauptschulungsamt*) de la NSDAP reçut des indications sur la façon dont il fallait interpréter les instructions d'Himmler en matière de politique germanique ([673]). Le *Führer*, lit-on dans le préambule,

(669) Comme note 663, pp. 26-28.

(670) IN 't VELD, *De SS en Nederland*, I, p. 167.

(671) Lorsqu'en juillet 1944, la *Militärverwaltung* disparut pour faire place à une *Zivilverwaltung*, la juridiction du *Reichskommissar* resta en effet inchangée. Elle s'étendit sur l'ensemble de la Belgique et le Nord de la France.

(672) Cfr en outre IN 't VELD, *op. cit.*, I, pp. 167-172 et le deuxième volet de notre étude dans *Cahiers*, 4, décembre 1976, p. 130.

(673) *Die Deutsche Arbeitsfront, Zentralbüro, Volkspolitisches Amt* au *Hauptschulungsamt der NSDAP*, 28 juillet 1943 (IfZM, NO-1659). La mission est claire : « *Im Auftrag des Reichsleiters Pg. Dr. Ley, bitte ich Sie, lieber Pg. Bruhn, baldigst und so umfassend als dies gegenwärtig möglich ist, die Schulung und damit die gesamte Partei den obigen Richtlinien entsprechend auszurichten.* » Le *Volkspolitische Amt* du *Deutsche Arbeitsfront*, fortement infiltré par la SS, était chargé de la tutelle idéologique des ouvriers étrangers en Allemagne. Le chef de ce service, le *SS-Brigadeführer* Tittmann était en même temps président de la *Deutsch Wallonische Arbeitsgemeinschaft*, le pendant wallon de la DeVlag, et en cette qualité, collaborateur de Berger, chef du *SS-Hauptamt*.

a chargé le *Reichsführer-SS* de la direction suprême (*Oberleitung*) des mouvements d'Ordre Nouveau dans les pays germaniques. Dans le traitement des populations, l'accent doit être mis sur la communauté d'origine germanique et de ce fait, en même temps et autant que possible sur les liens avec le peuple allemand. Toute comparaison avec d'autres étrangers, les Polonais, par exemple, est exclue. Par Germains, il faut entendre les Norvégiens, les Danois, les Hollandais, les Flamands et, pour 80 %, les Wallons. Le terme Belge ne sera plus utilisé. Il n'y a plus que des Flamands et des Wallons (674).

On ne sait quel en fut le résultat pratique. Les visées d'Himmler sont cependant claires. Certes, dans ses continuels efforts pour accroître son pouvoir, la SS dut compter avec le contrepoids de la NSDAP (675). Mais que Bormann, depuis la fameuse ordonnance (*Anordnung*) du 12 août 1942, ne fit plus obstacle à Himmler en matière de politique germanique, est également un fait. Par ailleurs, on peut se demander si Bormann aurait songé à affronter Himmler pour défendre le terme « Belge » contre les termes « Flamands » et « Wallons ».

Isolé ou non, Himmler était optimiste. A la fin juillet 1943, il espérait la nomination rapide de Jungclaus comme HSSPF à Bruxelles (676). La décision appartenait à Hitler. Elle ne fut prise qu'un an plus tard. Inactif, Himmler ne devait pas le rester pendant ce temps. La rupture, à la mi-août, entre le VNV et la SS et la réaction de Reeder à ce sujet lui procurèrent une occasion unique d'intervenir à nouveau activement sur le terrain politique.

6. ETE ET AUTOMNE 1943. LA RUPTURE VNV-SS. DEGRELLE ATTAQUE LA *MILITÄRVERWALTUNG* AUPRES D'HIMMLER ET D'HITLER.

Rappelons qu'à la mi-juillet, Elias avait averti qu'à défaut d'une clarification rapide de la position du VNV dans le *Reich* (c'est-à-dire des relations politiques VNV-Allemagne en général), il se verrait forcé de mettre un terme

(674) *« Die Bezeichnung Belgier soll nicht mehr gebraucht werden, sondern ausschliesslich Flamen und Wallonen... Wissenschaftliche Erforschungen... haben ergeben, dass die Wallonen ebenso bis zu 80 % germanisch nordischen Blutes sind, wie die Flamen. Sie gehen nur im Gegensatz zu diesen nicht auf fälisch-sächsisch-friesischen, sondern fränkrischen Stamm zurück. »*

(675) IN 't VELD, *op. cit.*, I, pp. 23, 26, 160, 167, 170.

(676) Kaltenbrunner, chef du RSHA, à von Herff, chef du *SS-Personalshauptamt*, 29 juillet 1943 (CREHSGM, BDC, Jungclaus). Himmler souhaitait utiliser la nomination pour faire passer son protégé du grade de *Brigadeführer* à celui de *Gruppenführer* dans l'*Algemeine SS* et de *Generalleutnant der Polizei* (simple grade). Reeder attendait la même promotion mais sans grade dans la police. La montée en grade de Jungclaus eut lieu le 11 septembre et celle de Reeder début novembre 1943 seulement.

au recrutement pour la *Waffen-SS* ([677]). Un mois plus tard, il crut le moment venu. Le futur biographe d'Elias ([678]) devra répondre à une importante question : celle de savoir dans quelle mesure la pression interne, notamment celle des militants du parti et de la direction de l'organisation de la jeunesse où la tendance thioise évoluait de manière croissante en un sens antiallemand ([679]), a contraint le chef du VNV à annoncer d'abord, à accomplir ensuite la rupture avec la SS. S'il est évident que l'animosité des VNV à l'égard de l'occupant et de sa politique équivoque s'est accentuée en raison de l'évolution défavorable à l'Allemagne de la guerre, la rivalité VNV-DeVlag n'en était déjà pas moins une réalité longtemps auparavant ([680]).

Elias devant le Conseil général du VNV (14 août 1943).

Le 14 août 1943, Elias convoqua à Bruxelles le Conseil général du VNV ([681]). Pour autant que l'on sache, aucune trace écrite de son exposé n'a été conservée. On ne possède que les notes d'un anti-VNV présent qui, homme de confiance de la DeVlag (?), se hâta de les communiquer à Van de Wiele. Le document parvint ainsi à Jungclaus, Berger et Himmler ([682]). Toutes sortes de bruits assez dangereux pour le VNV se répandirent rapidement. Aux fins d'être exactement informé, Reeder convoqua Elias le 23 août. On peut, sur la base d'une lettre du 25 août du chef du VNV au *Militärverwaltungschef* et d'un rapport spécial et secret, du 28, de Reeder à Himmler ([683]), reconstituer à peu près exactement le raisonnement d'Elias.

Il voyait la situation ainsi : En Allemagne, le VNV ne peut agir activement auprès des ouvriers flamands car la DeVlag, appuyée par le *Deutsche Arbeitsfront*, s'est réservée un monopole de fait. Les organisations de jeunesse allemandes telles le Service Agricole Germanique, les camps de sport

(677) Cfr *supra*, p. 114.

(678) Fr. Van der Elst, l'un des avocats d'Elias, qui est en possession de l'héritage documentaire de l'ex-chef du VNV.

(679) TB 25 pour la période juillet-septembre 1943 (rédigé fin novembre) (T-501, 106, 500).

(680) Cfr le deuxième volet de cette étude dans *Cahiers*, 4, décembre 1976, pp. 70-72.

(681) A ne pas confondre avec le Conseil de Direction (*Raad van Leiding*) qui ne fut jamais convoqué par Elias (Pv. Elias, 15 octobre 1946, Arch. pers. A.). Le Conseil général (une trentaine de personnes) était formé de membres du Conseil de Direction, des chefs d'arrondissement et de région et de quelques fonctionnaires de la direction centrale du parti.

(682) Jungclaus à Berger, non daté. Berger à Brandt (pour Himmler), 21 août 1943 (BAK, NS 19/285).

(683) BAK, NS 19/285. Le rapport du 25 août 1943 de Reeder à Himmler porte le titre : *Krise im VNV*. Le document est important parce qu'il donne, outre la vision que Reeder se fait de la crise, des corrections d'Elias aux bruits répandus. Cfr encore TB 25 (T-501, 106, 500-501). A la demande de Reeder, Elias envoya la lettre du *Militärverwaltungschef* du 25 août aux chefs d'arrondissement et de région. On peut du moins le lire dans le susdit rapport de Reeder, p. 7.

para-militaire, le *Langemarckstudium*, pour lesquelles l'organisation de jeunesse du VNV a recruté activement, se sont révélées des instruments de germanisation. La même chose vaut pour la *Kinderlandverschickung* (camps de vacances pour la jeunesse). Le VNV est systématiquement combattu et ridiculisé dans le *Reich* et, en conséquence, ses militants s'aigrissent et sont devenus des opposants déclarés à l'Allemagne lorsqu'ils reviennent en Flandre. C'est une situation intenable. La différence de traitement entre la Légion Flandre et la Légion Wallonie est significative. Lors de la mise sur pied de l'unité flamande, les promesses faites ne furent pas tenues. Aucun militant restant fidèle au VNV ne peut accéder au grade d'officier. Il en ressort que l'aversion vis-à-vis du parti, qui a tant recruté, est la condition de l'avancement. En juin 1943, sans concertation avec le VNV, la Légion reçut, après réorganisation, la nouvelle dénomination de *SS-Sturmbrigade Langemarck*. On ne fit même pas une communication à ce sujet alors que la réorganisation en *SS-Sturmbrigade Wallonien* de la Légion wallonne fut précédée d'une rencontre Himmler-Degrelle ([684]) et qu'on accorda à ce dernier, en tant que chef politique, une influence illimitée dans son unité. La disparition de *Flandern* dans la dénomination de la Brigade flamande fut d'autant plus douloureusement ressentie que les Wallons n'avaient pas dû faire un sacrifice semblable. Le silence des instances supérieures allemandes à l'encontre de la revendication du VNV de l'autonomie politique et culturelle du peuple flamand dans le Grand *Reich* germanique, le traitement manifestement privilégié de la DeVlag qui œuvre pour l'*Anschluss* et veut détruire le VNV, ont accentué d'une manière croissante la méfiance à l'égard de la *Flamenpolitik* allemande. Cette politique est équivoque et on craint l'annexion de la Flandre après une victoire de l'Allemagne.

Selon Reeder, Elias ne tenait pas à assumer plus longtemps la responsabilité de la politique poursuivie jusqu'alors. Il était, de plus, conscient que, ce faisant, il rencontrerait le souhait des cadres (en tout cas inférieurs) et de l'organisation de jeunesse qui lui reprochaient un manque de fermeté envers le courant germanisant. Par conviction personnelle et pour combattre la crise dans ses propres rangs, il décida de suspendre le recrutement actif pour la *Waffen-SS* et les activités de jeunesse citées ci-dessus jusqu'à l'obtention de garanties suffisantes contre les abus dénoncés. On constate donc qu'il ne s'agissait pas de mettre fin à la collaboration politique. Ce n'est qu'avec les services SS, même camouflés, qu'Elias refusait pour des raisons de principe, de poursuivre la collaboration. Les relations avec l'administration d'occupation restaient inchangées. Elias restait convaincu de la nécessité d'une victoire allemande. Une défaite allemande serait aussi une défaite flamande et conduirait à une bolchévisation de l'Europe.

Le moment était-il venu, ainsi que certains thiois aigris et désespérés le

(684) Cfr *supra*, p. 94. Dans son discours du 6 juin à la journée des cadres du VNV, Elias avait dit : « Quand le matin j'appris par les journaux dans quelles conditions la légion wallonne a été intégrée à la *Waffen-SS*, j'étais presque triste de n'être pas un Germain francophone. » (*Volk en Staat*, 8 juin 1943.)

pensaient, de mener une nouvelle politique (anglophile) sous le signe du « *los van Duitsland* » ? Pour montrer toute l'absurdité d'un tel changement, Elias rétorquait que ceux qui désapprouvaient une politique germanophile n'avaient qu'à immédiatement changer de camp et faire du sabotage. Comme les vrais thiois ne sont pas anglophiles (nous essayons de résumer aussi fidèlement que possible le raisonnement d'Elias en nous basant sur les sources disponibles) et qu'un Etat thiois est en fait irréalisable, dans l'hypothèse où une nouvelle direction de marche est envisagée, elle ne peut l'être que dans une orientation belge. Les thiois, après l'expérience de dizaines d'années de lutte contre la Belgique, ne peuvent que rejeter une telle orientation ([685]).

Ce raisonnement, soulignait Elias, était purement hypothétique. En principe, la politique du VNV restait inchangée. Lui-même ne souhaitait qu'engager son peuple corps et biens dans la lutte pour la victoire allemande, mais ne le pouvait aussi longtemps qu'il n'avait pas la garantie que ce sacrifice assurerait la vie à son peuple ([686]). Au terme de l'entrevue du 25 août avec Reeder, Elias, très ému, dit encore qu'il était absolument indispensable de clarifier la situation. Si les Allemands continuent à jouer « leur jeu », lui et son parti apparaîtront comme « les dupes ». Il perdra ses troupes — non au profit de la DeVlag mais bien du camp des ennemis de l'Allemagne ([687]).

Reeder dans le conflit VNV-SS.

Reeder s'empressa d'informer Himmler sur le fondement de la crise et de prévenir ainsi la décision qu'il pouvait attendre d'un *Reichsführer-SS* irrité : un appel direct à la DeVlag de se substituer au VNV. Dans son rapport spécial secret du 28 août, *Krise im VNV*, destiné à Himmler uniquement ([688]), Ree-

(685) Il ne semble pas que l'exposé d'Elias donna lieu à discussion devant le Conseil général. Selon la note d'un opposant au VNV, présent (cfr note 682), J. Leuridan, chef de région de la Flandre occidentale, demanda la parole pour proposer la rupture immédiate avec la DeVlag par l'interdiction totale de la double appartenance. La proposition fut rejetée. Selon la même source, les esprits étaient « fort abattus » après la réunion. Certains tablaient sur la possibilité d'une paix de compromis à laquelle on devait se préparer par une attitude probelge.

(686) Cfr lettre d'Elias à Reeder, 25 août 1943. En un autre passage de cet écrit, Elias justifie l'interruption du recrutement actif pour la *Waffen-SS* dans les termes suivants : « *Ich kann jedoch nicht meine Anhänger anspornen, ihr Leben zu opfern, wenn ich selbst keine Garantie für die Zukunft meines Volkes oder für die politische Schulung der Legion habe.* » Dans son discours du 5 septembre à Turnhout, Elias aurait admis : « Je sais qu'il y a des moments où les légionnaires se demandent s'il valait la peine de risquer leur vie. » (*Volk en Staat*, 7 septembre 1943.)

(687) Dans son allocution du 14 août 1943 et sa note du 25, Elias parla également des relations avec la *Militärverwaltung* et ses services d'une part, avec les secrétaires généraux d'autre part (en cas de contradiction entre les instructions des *Kommandanturen* et celles des secrétaires généraux, on suivra ces dernières), et de la collaboration limitée à la mise au travail obligatoire en Allemagne. Nous n'insisterons pas car ces deux problèmes, comparés à l'arrêt du recrutement actif pour la *Waffen-SS* et certaines organisations de jeunesse allemande, ont été de peu de poids dans l'évolution du conflit VNV-SS.

(688) Cfr note 683.

der pouvait exprimer son point de vue plus franchement que dans un rapport d'activité normal (*Tätigkeitsbericht*) destiné à des dizaines de services allemands. De là, l'importance exceptionnelle de ce document pour la connaissance de la position de Reeder dans un conflit VNV-SS où il était, lui aussi, directement impliqué.

Il est significatif que le *Militärverwaltungschef*, dans son analyse des facteurs de la crise, ne trouve pas le moindre reproche à formuler à l'adresse du VNV et de son chef. Elias, écrit-il, avait « deux souhaits belges internes » : le monopole politique du VNV en Flandre et la garantie allemande de l'autonomie. Même lorsqu'il ne constatait aucun accueil favorable de ses revendications, le chef du VNV n'en continuait pas moins à espérer une solution acceptable et à soutenir la politique allemande jusque dans ses aspects les plus impopulaires comme le travail obligatoire. Le fait que la DeVlag pouvait agir, avec l'appui du *Reich*, comme un parti politique favorisé, suscitait le doute quant à l'honnêteté des intentions allemandes. « Le virus de la méfiance » et la conviction que l'Allemagne pratiquait une politique équivoque gagnaient progressivement l'esprit de la masse des adhérents du VNV. Bien que découragé et résigné, ce dernier n'en persévéra pas moins dans la collaboration et ce, alors que la situation militaire et politique de l'Allemagne commençait à se détériorer. La situation devenait cependant dangereuse à partir du moment où les ennemis du *Reich* essayaient habilement d'exploiter son silence à l'encontre des aspirations politiques nationalistes flamandes. La radio anglaise annonçait que l'Angleterre était disposée à soutenir les aspirations thioises des Flamands et se moquait du VNV, victime de la double politique allemande ([689]). Simultanément, des cercles proches de la Cour et de hauts dignitaires ecclésiastiques cherchaient à entrer en contact avec des dirigeants du VNV pour les assurer de ce que la Belgique d'après-guerre tiendrait compte des aspirations autonomistes flamandes, si méprisées par les Allemands ([690]). Contrairement à ce qui s'était passé après la Première Guerre mondiale, les activistes ne seraient pas poursuivis. En milieu étudiant, l'association d'élite des étudiants thiois (*Dietse Studentenkeurkorps*) entamait une violente critique de la politique du VNV. Enfin, les Carlistes (partisans du prince Charles, frère de Léopold III) reprochaient à Elias de ne pas défendre suffisamment les intérêts flamands. Le chef du VNV ne pouvait plus compter que sur l'ami-

(689) Le 5 septembre 1943, dans son discours de Turnhout, Elias souligna « Ce dernier appât de la propagande anglaise, qui a soudainement découvert un nouveau thème, à savoir la promotion de notre caractère thiois et la présentation de l'Angleterre comme le défenseur de notre avenir thiois » (*Volk en Staat*, 7 septembre 1943).

(690) Au début de juin 1943, un officier belge retraité vint rendre visite au célèbre dominicain flamand Callewaert dans son couvent de Gand, « au nom du comité de réhabilitation du roi Léopold III ». « Avec le souhait et la volonté du roi » le comité avait décidé de réaliser un sondage. « En tant que figure de proue de la Flandre nationaliste, le père Callewaert était prié de répondre à sept questions. » La première touchait à « l'opinion et l'attitude du peuple flamand à l'égard du roi », la seconde à « l'attitude du VNV et de la DeVlag ». Voir à ce sujet NUYENS, *Pater L.J. Callewaert*, pp. 178-182, où l'on trouve les sept questions et le résumé des réponses. Callewaert rédigea de sa propre main l'histoire de son « rapport au roi Léopold », le 18 décembre 1954, plus de dix ans après les faits.

tié de l'autorité allemande (Reeder entend par là le soutien de la *Militärverwaltung*) contre ces attaques lancées sous le couvert des intérêts flamands. Mais ce soutien semblait lui échapper également lorsqu'il apparaissait que la politique de l'administration d'occupation était plus ou moins désapprouvée « par des instances dominantes dans le *Reich* ».

Sur la base de cette analyse, il n'y avait pour Reeder aucune hésitation sur la réponse à la question : où réside l'intérêt de l'Allemagne ? Si Elias ne réussit pas à vaincre l'incertitude croissante et le désarroi dans ses propres rangs, les VNV découragés et leurs compagnons de route (« *Randgenossen* ») passeront pour la plupart dans le camp anglophile. (Un argument emprunté à Elias ([691]).) La puissance occupante perdra ainsi rapidement les éléments les plus précieux pour l'administration en Flandre. La DeVlag manque de cohésion interne pour pouvoir offrir une alternative valable. Dans les circonstances actuelles, la disparition du VNV signifie « une perte irremplaçable et pour l'ennemi anglais un triomphe évident ».

Le cri d'alarme était suivi d'un avertissement qui ne pouvait donner lieu à confusion : « La *Militärverwaltung* ne pourrait assumer la responsabilité de cela. » Tout aussi claire était la solution proposée par Reeder : un choix enfin non équivoque entre le VNV et la DeVlag et, envers le VNV, un engagement précis concernant l'autonomie culturelle et politique de la Flandre.

Nous examinerons immédiatement la réponse d'Himmler à cette provocante conclusion. Mais entre-temps Berger devait se manifester.

Il jubilait ([692]). Une situation claire était créée. Elias avait renoncé à « la collaboration avec l'Allemagne » ! Et maintenant ? demanda-t-il « de façon prudente et un peu rosse » à Reeder lorsqu'il prit connaissance de la communication de Jungclaus concernant la réunion du VNV du 14 août. Il jubila encore davantage à la lecture de la lettre du 25 d'Elias à Reeder ([693]). La preuve est faite que le chef du VNV a succombé à la propagande anglaise ! Berger reconnaissait cependant (modestement) qu'on ne savait pas encore comment et dans quelle mesure l'argent des agents anglais y avait contribué. Il estimait que le ton de la lettre était d'une arrogance telle qu'à la place de Reeder, il « aurait fait emprisonner ces gens-là ». Si le chef du VNV persiste dans cette voie, « il ne restera plus d'autre issue » ([694]). Pour la réaction de Reeder à la décision d'Elias, il n'avait qu'un mot méprisant : « *pflaumenweich* » (doux comme le duvet). Fin août, il fulmina en public, aux journées culturelles germano-flamandes de la DeVlag à Bruxelles, contre le chef du VNV (sans cependant le nommer) ([695]) : « Nous n'oublions rien ! Qui n'est

(691) Cfr *supra*, p. 88.

(692) Berger à Brandt (pour Himmler), 21 août 1943 (BAK, NS 19/285).

(693) Berger à Brandt, 30 août 1943 (BAK, NS 19/285).

(694) « *Den Ton des ganzen Schreibens finde ich so anmassend, dass ich als chef der Militärverwaltung die Leute eingespert hätte. Wenn er in dieser Richtung so weiter macht, dann bleibt auch kein anderer Weg.* »

(695) Discours de Berger, Bruxelles, 29 août 1943 (extrait) : « *Wir werden Flandern heimholen !* » (DeVlag, VI, 2, septembre 1943, p. 58.)

pas avec nous est contre nous ! » Personne n'a le droit de prescrire au *Führer* « de quelle manière il doit intégrer chaque peuple germanique dans le *Reich* ». Emettre de telles idées et vouloir, en outre, les imposer, témoigne « d'une prétention inouïe ». Elias répondit de façon aussi claire quelques jours plus tard dans son discours de Turnhout ([696]) : « Si l'on nous refuse un statut politique en tant que peuple, la construction du *Reich* s'avère impossible. De notre collaboration avec l'Allemagne, nous tirons le droit à la résistance contre tous ceux qui méconnaissent l'existence nationale de notre peuple. »

Le 14 septembre Himmler s'adressa directement à Reeder. Il se dit « tout à fait en désaccord » avec la conclusion sur le caractère irremplaçable du VNV ([697]). « J'ai l'impression que *Herr* Elias et son VNV sont en train de nous faire chanter. Je suis profondément convaincu de ce que la façon d'agir de *Herr* Elias et de son VNV deviendra un jour si arrogante que même ceux qui sont le plus disposés à discuter ne pourront plus y souscrire. Que ferez-vous alors ? » Reeder et ses collaborateurs devaient maintenant dépasser leur point de vue catégorique : le VNV est irremplaçable, et voir sérieusement, ville par ville et village par village, quels étaient les membres de Rex et de la DeVlag qui étaient réellement capables de « reprendre en charge », au moment voulu, les fonctions officielles. L'enquête devait se faire discrètement et le plus rapidement possible. Himmler comptait en recevoir le résultat sous la forme d'une liste des postes qui entraient en ligne de compte et du nombre de nominations pour lesquelles des candidats étaient disponibles ([698]).

---

(696) Discours d'Elias à Turnhout, 5 septembre 1943 (*Volk en Staat*, 7 septembre 1943) qui était également une réponse à celui de Van de Wiele aux journées culturelles germano-flamandes de Bruxelles. Van de Wiele avait alors déclaré que s'il devait choisir entre « la minable petite solution d'un Etat thiois » et l' « annexion pure et simple à l'Allemagne », il choisirait l'*Anschluss*. Il ajouta immédiatement que cette déclaration était « un coup aux fanfaronnades creuses reposant sur tant de tromperies conscientes et inconscientes ». Toutefois il ne s'agissait pas d'unir la Flandre à l'Allemagne mais la race à la race (DeVlag, VI, 2, septembre 1943, pp. 68-69). Van de Wiele oublie que *lui* n'aurait pas à choisir la forme politique de l'*union* au *Reich*. L'opinion de Van der Elst (*Dr. Elias, als leider van het VNV*, dans *Cahiers*, 3, octobre 1974, p. 183) selon laquelle Van de Wiele aurait alors défendu « de façon non équivoque » l'*Anschluss* de la Flandre au *Reich* est discutable. Il est vrai que Van de Wiele avait déclaré quelques instants auparavant, dans le même discours, de façon assez équivoque, que l'on ne pouvait « réunir la Flandre et l'Allemagne » parce qu'elles formaient déjà une unité et qu'on ne peut s'unir à soi-même. « Celui qui veut faire une unité d'une unité et parle en ce cas d'*Anschluss*, est un phraseur », avait-il conclu. Le passage suivant est typique du ton de la réponse d'Elias à Van de Wiele : « Je ne me paye pas de mots... pas plus que de la mystique du sang que le *Reich* peut m'apporter. Je suis clair et froid d'esprit, je parle une langue claire. »

(697) Himmler à Reeder, 14 septembre 1943 (BAK, NS 19/285). Une copie fut transmise à Kaltenbrunner, chef du RSHA, et à Berger, chef du *SS-Hauptamt*. Dès le 3 septembre, Berger s'était informé auprès de Reeder, à la demande d'Himmler, « sur ce qu'il se proposait de faire du docteur Elias » (BAK, *idem*). Apparemment Reeder ne répondit pas à la lettre de Berger.

(698) « *...Ich habe den Eindruck, dass wir von Stufe zu Stufe von Herrn Elias und seinem VNV erpresst werden. Ich bin fest überzeugt, dass das Auftreten des Herrn Elias und seines VNV eines Tages so unverschämt werden, dass selbst die Verhandlungsfreudigen nicht mehr zustimmen können. Was tun Sie dann ? Ich halte es daher für notwendig, dass nunmehr über Ihren und Ihrer Mitarbeiter Standpunkt hinaus, der kategorisch lautet : ' Der VNV kann durch niemand ersetzt werden ', ernsthaft*

Il est de la plus haute importance de remarquer que l'ambition d'Himmler ne se limite pas au contrôle, via son futur HSSPF, de la police et de la politique ethnique (*Volkstumspolitik*) au sens habituel du terme. Il s'apprête à infiltrer et à contrôler l'ensemble de l'administration de la Belgique occupée. Il est tout à fait normal qu'en tant que *Reichsführer-SS* et chef de la police allemande, il pense et agisse de la sorte. D'abord, le *Volkstum* est pour Himmler, fondé de pouvoir d'Hitler pour tous les problèmes ethniques (*Volkstumsfragen*), un concept si large qu'il couvre toute extension de compétence. Ensuite et surtout, Himmler ne fait aucune différence essentielle entre police et politique. La tâche de la police n'est donc pas seulement de protéger l'Etat mais aussi de le façonner en s'en rendant maître. La police politique forme le noyau d'une « administration politique ». C'est ainsi qu'Heydrich se considérait comme *le* seul responsable devant Himmler de tout ce qui concernait l'évolution politique dans les pays occupés et ce, parce qu'il était le chef de la police politique ([699]).

Reeder ne montra cette fois aucune hâte à répondre à Himmler. Rien n'indique que ses services aient commencé l'enquête préparatoire. On peut toutefois admettre que la lettre menaçante du début octobre d'un Berger furieux a effrayé (*« opschrikken »*) le chef de l'administration militaire ([700]). Un membre de la *Dienststelle Jungclaus* avait essayé, sur l'ordre de Berger, de recruter pour la *Waffen-SS* dans les rangs des officiers de la *Vlaamse Wacht* ([701]). Le succès de cette démarche fut « extraordinairement faible ». Dans le motif de cet échec, Berger crut percevoir un « danger politique ». Le « délégué militaire du VNV » avait en effet auparavant saboté le recrutement dans les casernes de l'unité en question. Le recruteur de Berger avait notamment dû entendre que la *Vlaamse Wacht* restait fidèle au VNV et à son chef,

---

untersucht wird und zwar Stadt für Stadt und Dorf für Dorf, welche Männer der Rex-partei und welche Männer der DeVlag können tatsächlich, wenn es darauf ankäme, Stellen im öffentlichen Leben als Beamte übernehmen ? Ich bitte sie, diese Arbeit in geeigneter diskreter Form möglichst schnell in Angriff zu nehmen und mir das Ergebnis in einer Aufstellung zuzusenden, aus der ersichtlich ist, welche Posten in Frage kommen und wieviele Posten besetzt werden können. »

(699) BUCHHEIM, *Die SS - das Herrschaftsisstrument*, dans *Anatomie des SS-Staates*, I, pp. 83-84 et 118-121. IN 't VELD, *De SS en Nederland*, I, pp. 20 et 30-35.

(700) Berger à Reeder, 11 octobre 1943 (BAK, NS 19/1541). Nous empruntons le terme *« opschrikken »* à F. Van der Elst, *Dr. Elias als leider van het VNV*, dans *Bijdragen*, 3, octobre 1974, p. 91. Contrairement à ce qu'affirme Van der Elst, Reeder ne s'adressa pas directement à Himmler parce que Berger lui (Reeder) avait écrit, mais parce qu'il était encore redevable à Himmler d'une réponse à sa lettre du 14 septembre. Il n'est pas exclu que la lettre coléreuse de Berger ait accéléré la réponse de Reeder.

(701) Un corps auxiliaire, créé par la *Militärverwaltung* en mai 1941, pour la protection des usines et des installations de transport. Le recrutement était effectué par les VOS (anciens combattants flamands) et principalement parmi les membres du VNV. En juin 1942, la *Vlaamse Wacht* (= *Flämische Wachtabteilung*) comptait environ deux mille hommes, son équivalent rexiste wallon, la Garde Wallonne, comptait environ quinze cents hommes. La *Vlaamse Wacht* ne doit pas être confondue avec la *Vlaamse Fabriekswacht* (depuis juin 1943, *Vlaamse Wachtbrigade*) créée par le *Luftgaukommando Belgien und Nordfrankreich* en octobre 1941 et qui recrutait ses effectifs exclusivement parmi les membres du VNV. Effectif fin juin 1943 : plus de trois mille hommes.

désirait la suppression de l'allemand comme langue de commandement à la *Langemarck* et n'était de surcroît pas du tout d'accord avec cette dernière appellation. Conclusion de Berger : la *Vlaamse Wacht* ne se considère plus comme un corps auxiliaire de la *Wehrmacht,* mais comme le noyau d'une armée nationale flamande. La raison pour laquelle un « nationaliste flamand conscient », au sens où l'entend Elias, n'a plus sa place dans la *Waffen-SS* s'éclaire immédiatement. « A nouveau, je dois insister sur le fait que le *Führer* rejette la création d'armées nationales et que pour cette raison il a chargé le *Reichsführer* de la mise sur pied d'une armée germanique. » Berger poursuivait, menaçant : si Elias s'imagine me mettre, ainsi qu'à la DeVlag, des bâtons dans les roues en formant une armée nationale et pense pouvoir contester la dénomination, choisie par le *Führer* lui-même, d'une brigade d'assaut-SS, il doit savoir qu'il y a des limites à ne pas dépasser : celles que fixent une instruction et même un désir du *Führer*. Celui qui essayerait de franchir ces limites serait, « sans considération de personne, impitoyablement éliminé ». S'adressant personnellement à Reeder (*Lieber Kamerad Reeder !*), il donna libre cours à sa colère en un essai d'ironie mordante. Vous me direz sans doute maintenant qu'on n'en serait pas arrivé là si je ne m'étais pas mis à l'avant-plan avec la DeVlag. Il est à mon honneur d'avoir pu, au moins dans un pays, combattre les « manigances tortueuses et inconvenantes des soi-disants chefs dans les espaces germaniques » et parer leurs coups. « Qu'il m'ait été possible d'ériger, en silence et discrètement, une organisation fidèle au *Reich* n'est dû qu'à votre appui. Je vous en suis reconnaissant. Vous avez ainsi rendu un grand service au *Reich*. »

Ouvrons une parenthèse. Le remerciement ironique de Berger était-il sans fondement ? Rappelons-nous l'attitude sévère de Reeder à l'égard du VNV en avril 1942. Au partage des tâches entre le VNV et la DeVlag imposé par la *Militärverwaltung* (probablement sous l'influence de Berger), De Clercq avait réagi par la communication personnelle à Reeder de son intention d'interdire la double appartenance VNV-DeVlag. Reeder ayant agité la menace de « mesures appropriées », De Clercq avait baissé le ton ([702]). Rappelons aussi le discours d'Elias du 14 avril 1943 où il avait violemment attaqué la DeVlag « *A la recherche d'une patrie* ». Le chef du VNV se fit, pour cela, taper sur les doigts par Reeder : une attaque contre la DeVlag était aussi une attaque « contre la politique du *Reich* » ([703]). En novembre de la même année, Elias, dépité, devait déclarer entre quatre yeux que De Clercq et lui-même, « confiants en la parole du *Militärverwaltungschef* », avaient mis les VNV à la disposition de la DeVlag ([704]). Même en considérant que le chef

(702) Voir le deuxième volet de cette étude dans *Cahiers*, 4, décembre 1976, pp. 122-124.

(703) Cfr *supra*, p. 86.

(704) Memorandum d'une conversation Elias-Emmendörfer, le 26 novembre 1943, rédigé selon toute vraisemblance, par le second immédiatement après l'entretien (Arch. pers. A.). Le docteur Heinrich Emmendörfer, *Obersturmführer* dans la SA (*Sturmabteilungen der NSDAP*, une organisation paramilitaire sans grande signification, supplantée depuis des années par la SS), occupa une fonction dans l'économie de guerre allemande pendant la Seconde Guerre mondiale (en 1943, *Hauptgeschäftsführer der*

de l'administration militaire ne disposait pas dans sa *Flamenpolitik* de la liberté de mouvement souhaitée à l'égard d'Himmler et de Berger, il n'en reste pas moins qu'il a rendu possible l'accroissement numérique de la DeVlag et qu'il n'a pas défendu le VNV aussi fermement avant la crise d'août 1943 qu'après.

Revenons à notre Berger irrité. A la fin de sa lettre à Reeder, il s'en prenait encore une fois au VNV. On sait maintenant pourquoi celui-ci ne recrute plus pour la *Waffen-SS !* La *Militärverwaltung* ne trouve même plus le temps de s'occuper de « questions internes flamandes » ! Si cela continue ainsi, « le VNV deviendra un danger pour le *Reich* » ! Il a, dès à présent, prouvé « son incorrection et son infidélité ». Pour terminer, Berger menaçait : il patienterait encore huit semaines mais, début décembre, il provoquerait « une décision claire ».

Reeder ne réagit pas aux menaces de Berger. Par contre, il répondit amplement à la demande d'Himmler concernant la « reprise » des fonctions publiques en Flandre et en Wallonie par les membres de la DeVlag et de Rex. Mais au lieu des listes souhaitées Himmler reçut une argumentation détaillée (16 pages dactylographiées) contre la relève du VNV en Flandre par la DeVlag ([705]). Il ne soufflait mot de la nomination de rexistes en Wallonie. Depuis 1942, Rex était, en effet, représenté dans l'administration en dehors de toute proportion avec son importance politique réelle ([706]).

Dans sa réponse, inattendue pour Himmler, Reeder développait les mêmes arguments que dans son rapport spécial du 28 août sur la crise dans le VNV ([707]). La seule différence est que les arguments contre un appel à la DeVlag y sont plus concrets et plus amples. Il s'y trouve aussi une phrase qui regrette et réprouve les décisions d'Elias ([708]), mais cette réprobation est noyée dans la plaidoirie en faveur d'une meilleure compréhension de l'attitude du chef du VNV. Les deux documents prouvent, de surcroît, l'inanité de l'affirmation selon laquelle Reeder aurait, dans des rapports officiels à ses supérieurs, tenté de se couvrir d'une façon pusillanime derrière une langue

---

Bezirksgruppe Moselland der Wirschaftsgruppe Eisenschaffende Industrie, Luxembourg). Du contenu, il apparaît qu'Emmendörfer soutenait le VNV contre la SS. Elias lui aurait également dit que la DeVlag se muait d'organisation culturelle en parti politique « en contradiction flagrante avec les assurances données à mon prédécesseur et à moi-même ».

(705) Reeder à Himmler, 18 octobre 1943 (BAK, NS 19/285).

(706) TB 25 pour la période juin-septembre 1941 (rédigé fin novembre) (T-501, 106, 488 et 491).

(707) Cfr *supra*, p. 150.

(708) Dans son rapport d'activité cité note 706, Reeder formule son jugement négatif de plus ample et de plus dure façon : « *Der Leider von VNV hat in einem Augenblick, der mit der italienischen Waffenstreckung zusammenfiel, die aktive Werbung für die Waffen-SS und die Kinderlandverschickung bedauerlicherweise eingestellt... Dieser Schritt, mag er noch sosehr nach Ansicht des VNV aus parteipolitischen Gründen berechtigt sein, [ist] ebenso zu bedauern wie zu misbilligen.* » (T-501, 106, 489-490.) Remarquons que ce rapport fut seulement adressé à ses destinataires (quelques dizaines) fin novembre.

d'esclave (*Sklavensprache*) et sans prendre le risque de critiquer directement la politique poursuivie. Les textes parlent d'eux-mêmes ([709]).

Reeder entame son argumentation par une observation laconique en réponse à l'affirmation d'Himmler selon laquelle le VNV mène une politique de chantage : la *Militärverwaltung* ne se laisse pas menacer, elle a toujours pu s'imposer, les informations fournies à ce sujet à la direction de la SS sont inexactes.

Il précise ce qu'il entend par caractère irremplaçable du VNV. La *Militärverwaltung* n'a jamais soutenu que le VNV demeurerait irremplaçable. Mais la DeVlag n'est momentanément pas en état d'assurer l'indispensable collaboration administrative et économique. Même l'*Ersatzkommando* de la *Waffen-SS* à Bruxelles considère que le VNV est « indispensable » au succès du recrutement. Appuyer et tolérer le VNV participe d'une tactique politique. Cela finira lorsque les désavantages de l'existence de ce mouvement pour l'intérêt allemand en général pèseront plus lourds que les avantages qui restent à espérer. « Cet instant, que nos ennemis attendent si impatiemment, n'est sûrement pas encore arrivé », estime Reeder ([710]). D'ailleurs, qu'est-ce que la DeVlag ? Momentanément rien d'autre qu'une « bouture » (*« ein Steckling »*) qui doit encore prendre racine et qui ne développe aucune force de recrutement efficace ([711]). Comparée au VNV, la DeVlag n'est « pas considérée comme le vrai représentant des intérêts flamands mais comme une organisation allemande ». Au cours des derniers temps, Van de Wiele est incontestablement parvenu à faire progresser ses affaires avec énormément de *Schwung*. Les moyens utilisés pour accroître le nombre des adhérents sont

(709) F. VAN DER ELST, *Elias, chef du VNV*, dans *Cahiers*, 3, octobre 1974. La critique dans A. DE JONGHE, *Kanttekeningen bij een artikel van Frans Van der Elst*, dans *Revue belge d'histoire contemporaine*, VI, 1975, pp. 197-238. Pour une bonne compréhension de la position de Reeder dans le conflit VNV-SS, on se reportera aussi à son important TB 25. Il y développe l'argument que la politique allemande, assez paradoxalement, a réussi à conjurer « le danger flamand qui fut toujours un péril de mort pour l'Etat belge » (T-501, 106, 504). Il empruntait l'argument à Elias qui avait déjà constaté ce « miracle » dans sa lettre du 6 juin 1943 (cfr *supra*, p. 88).

(710) Cfr encore TB 25 pour la période juillet-septembre 1943, rédigé début décembre. Elias n'est, il est vrai, pas toujours apparu comme un chef « conséquent et déterminé ». *« Trotzdem erfordert es das Interesse des Reiches, jedenfalls seine Unterstützung solange, als es keine anderen Mittel und Wege gibt, sich die Mitarbeit eines massgeblichen Teiles flämischer Persönlichkeiten und eine deutschfreundliche Stimmung der Bevölkerung zu sichern. Eine Stützung des VNV in der Kriegszeit [ist] für das Reich in keiner Weise zukunftbindend und bedeutet keine Festlegung in volkstumspolitischen Dingen. Dem Reich ist nach allen Seiten hin freie Hand für Zukunft lösungen belassen worden. »* (T-501, 106, 504-505.)

(711) Reeder avance comme preuve quelques exemples. L'*Erzsatzkommando* de la *Waffen-SS* envoya à quatorze cents membres de la DeVlag nés en 1920-21 et qui étaient soumis au travail obligatoire en Allemagne, l'ordre de rejoindre (*Gestellungsbefehl*). Il ne reçut une réponse que de vingt-cinq. Treize se présentèrent pour le front. Commentaire de Reeder : *« Die damit zum Ausdruck gebrachte Einstellung dieser jungen Jahrgänze der DeVlag gibt doch wohl zum Nachdenken Anlass. »* Le recrutement de professeurs pour l'Allemagne n'a aucun succès bien que Van de Wiele soit lui-même professeur. Les cours d'allemand mis sur pied par la Communauté culturelle wallonne attirent plus d'auditeurs que ceux de la DeVlag.

cependant parfois discutables ([712]). La DeVlag a trop montré sa prétention au *leadership* politique en Flandre. Il est au plus haut point nécessaire que l'ambition personnelle de Van de Wiele ne soit pas encouragée du côté allemand et qu'on ne lui fasse pas plus confiance qu'aux chefs responsables des services allemands compétents. Reeder dit comprendre que le soutien de la DeVlag soit pour Himmler une « affaire de cœur » (*Herzenangelegenheit*). Le trop grand amour paternel ne peut cependant conduire à la surestimation des possibilités de l'enfant. Il estime encore de son devoir de souligner une fois de plus qu'une substitution de la DeVlag au VNV conduira à une « catastrophe politique » ([713]).

Berger avait accusé Elias et le VNV d'« infidélité ». Reeder réagit en posant la question : Elias a-t-il « trahi » ? A-t-il rompu un pacte de fidélité réciproque ? Toute personne sincère et lucide découvrira aisément les raisons de la tension en Flandre. Il se demandera alors : Nous, Allemands, nous convient-il d'être surpris et sincèrement choqués ? L'attitude passive actuellement observée par le VNV, après tant de prestations positives, est le résultat du manque de reconnaissance et de la méfiance parfois choquante rencontrée du côté allemand. On ne peut attendre d'aucun dirigeant d'une minorité nationale qu'il reste fidèle lorsqu'on lui refuse toute possibilité de montrer à ses partisans les succès que procure la collaboration étroite avec l'Allemagne. Il est impossible de toujours exiger du VNV des prestations que l'on paie de méfiance alors que, par ailleurs, la DeVlag est traitée avec faveur. Reeder déclare être, à ce sujet, d'accord avec Elias : les VNV, pour la plupart, reviennent d'Allemagne non comme des « convertis » mais comme des opposants aigris. Il sait aussi que des collaborateurs flamands non-VNV sont inquiets pour l'avenir ([714]). Il n'est pas étonnant que les promesses flamandes de la Radio anglaise, des anglophiles belges, des cléricaux et monarchistes, séduisent. La situation est trop grave que pour tenter des expériences vouées à l'échec avec la DeVlag. La « seule solution » réside en un front uni des deux mouvements contre l'ennemi commun. Ceci suppose (illusion de Reeder) considération réciproque et délimitation des tâches.

Reeder a conscience de tenir un langage audacieux. Il considère, cependant, comme de son devoir d'émettre les mises en garde nécessaires avant qu'il ne soit trop tard et ce, sans considérer si Himmler est ou non d'accord

(712) Selon une communication (*Bekanntmachung*) signée par l'*Hauptmann* Bömer, le personnel du Fort II à Wommelgem fut déclaré en bloc membre de la DeVlag, le 25 août 1943. Les cotisations seraient retenues à la source par trimestre. Reeder joignit une copie de la *Bekanntmachung* à son rapport à Himmler.

(713) Dans son TB 25 souvent cité, Reeder estime qu'une éventuelle disparition du VNV signifierait « une aussi grande tragédie pour la puissance occupante qu'elle ne serait une grande comédie pour les Anglais » (T-501, 106, 491).

(714) Reeder cite ici Van Thillo, chef du Service du travail volontaire pour la Flandre, Delvo (« proposé par vous, *Reichsführer*, comme successeur de De Clercq à sa mort ») et W. Hermans, jusqu'ici l'un des plus fermes partisans de la DeVlag et qui récemment, à l'occasion d'un court séjour en Flandre, déclarait que « l'insupportable fossé entre la DeVlag et le VNV ne nuisait pas gravement qu'à l'intérêt nationaliste flamand, mais aussi à l'intérêt allemand en Flandre ».

avec lui. Les problèmes en question sont trop importants que pour chercher une échappatoire dans un « silence commode ». Celui qui dans des circonstances aussi décisives ne dit pas la vérité à son supérieur « n'est pas un national-socialiste et est indigne de porter l'uniforme gris ». (On est loin de la prétendue *Sklavensprache.*)

Mais Himmler ne réagit pas à l'argumentation de Reeder. On a des raisons de croire qu'à la différence du *Militärverwaltungschef,* il a ordonné l'enquête préparatoire nécessaire à l'épuration de l'administration et de la Justice. En effet, Reeder reçut, à l'automne 1943, communication confidentielle d'un extrait d'un mémoire que Jungclaus et Ehlers, ce dernier, chef de la Sipo-SD à Bruxelles, avaient reçu du *Reichsführer-SS* pour avis ([715]). (Cette collaboration de fait de Jungclaus et Ehlers avec Reeder, à l'insu d'Himmler, est hautement remarquable.) Le document en question contenait une critique flamande acérée et formulée en des termes choquants de la politique de l'administration d'occupation. Sans doute provenait-elle de la DeVlag. La *Militärverwaltung* était accusée d'avantager les éléments ennemis de l'Allemagne au détriment d'éléments amis. Tous les secrétaires généraux, tous les hauts magistrats devaient être démis de leur fonction. A ce document était jointe une liste des successeurs considérés comme dignes de confiance ([716]). Reeder caractérisa le mémoire comme « un travail bâclé et primitif » et la liste comme une « anthologie d'incompétences professionnelles et d'impossibilités politiques ». Degrelle suivit l'exemple flamand ([717]). En outre, selon Reeder, il poussait à la nomination immédiate d'un HSSPF à Bruxelles. L'administration d'occupation, prétendait Degrelle, avait fourni la preuve qu'elle était incapable de mettre un terme aux « activités style Far-West » menées par la Résistance. En conséquence, Rex et la DeVlag devaient recevoir des compétences en matière de police.

De l'intervention de Degrelle et de ce qui y est lié, nous allons reparler plus abondamment ([718]). En attendant, il convient de mentionner un fait qui montre qu'Himmler ne se laissa pas décourager par l'opposition de Reeder. Toujours à l'automne 1943, quelques semaines après l'échec de son habile offre d'un *SS-polizeibataillon* à von Falkenhausen pour une opération de nettoyage dans les Ardennes ([719]), Himmler s'adressa directement à l'OKW ([720]). Dans un rapport circonstancié (qui, malheureusement, s'est perdu), il montrait que la Résistance opérait avec plus de vigueur en Belgique qu'aux Pays-Bas et en France, que le nombre d'attentats y était plus élevé, que la justice et la police belges osaient s'opposer non seulement passivement mais aussi activement à l'administration d'occupation. D'après Himmler, la

(715) Mémoire de Reeder pour l'auditeur Wilmart, 25 mai 1949, p. 29 (Proc. vF. 351).
(716) Non retrouvé.
(717) Cfr note 715, pp. 30-31.
(718) Cfr *infra,* p. 160.
(719) Cfr *supra,* p. 118.
(720) Cfr note 715, pp. 43.44.

Belgique était devenue « de plus en plus une zone dangereuse dans l'Ouest occupé ». Seule, la nomination immédiate d'un HSSPF, compétent aussi pour épurer l'appareil d'Etat dans son ensemble des influences hostiles à l'Allemagne, pouvait encore conjurer le danger.

Consultée par l'OKW, l'administration d'occupation réagit, cela va de soi, tout à fait négativement ([721]). Suite à cela, Keitel manda Reeder au Quartier Général. Selon Reeder, Keitel, d'abord enclin à satisfaire à l'exigence d'Himmler se laissa facilement persuader de ne pas le faire. Le lecteur comprendra que Reeder, dans sa défense d'après-guerre, exagère la portée de son intervention. Keitel était tout naturellement opposé à l'accroissement de la puissance d'Himmler dans les territoires occupés. Il ne devait pas être talonné par Reeder pour s'opposer à la nomination d'un HSSPF à Bruxelles. Sans doute Reeder a-t-il réussi à raffermir occasionnellement le chef de l'OKW dans son opposition ([722]). Un mémorandum de Reeder, adressé à Keitel personnellement, vint à la connaissance d'Himmler qui entra dans une violente colère contre le *Militärverwaltungschef* et stigmatisa son attitude déloyale. Une tentative d'obtenir, auprès de la maison militaire du *Führer*, un entretien Hitler-Reeder échoua. Elle suscita seulement la réponse, très significative de l'attitude d'Hitler et de son entourage immédiat : la chose n'est pas urgente ([723]).

La plainte de Degrelle et la réponse de Reeder.

Venons-en maintenant à l'intervention de Degrelle. Dans la lutte menée par Reeder contre l'infiltration SS, nous avons appris à connaître Degrelle comme l'allié direct et actif d'Himmler. Il partageait ce rôle avec Van de Wiele. Ce n'était pas von Falkenhausen mais Reeder qui était le gêneur. La direction de la SS ne laissa dès lors échapper aucune occasion de frapper le *Militärverwaltungschef*.

(721) Cfr note précédente.

(722) Sur l'attitude clairement négative de l'OKW, notamment de Keitel et de Jodl, à l'égard de la nomination, dès 1942, d'un HSSPF à Bruxelles, cfr notre article dans *Cahiers*, 4, pp. 90 et 139-140, et le *Premier rapport d'interrogatoire du SS-Standartenführer Canaris, Constantin*, 28 août et 22 octobre 1945 (Proc. Can. 0097, p. 4). La lettre du 15 mai 1950 de von John, adjudant de l'armée de terre (*Heer*) auprès de Keitel, à Behling, avocat allemand de von Falkenhausen, est aussi importante (BAK, *Alliierte Prozesse*, 4, von Falkenhausen, 91). En tant que témoin oral et oculaire de presque toutes les conversations de Keitel, von John confirme que le chef de l'OKW s'est opposé jusqu'à la fin à l'éloignement de von Falkenhausen de Bruxelles et au remplacement en Belgique et dans le Nord de la France, de la *Militärverwaltung* par une *Zivilverwaltung*. Sur les tentatives d'Himmler auprès d'Hitler pour faire nommer un HSSPF à Bruxelles, von John écrit : *« Hiergegen leistete Keitel, jedoch ohne einmal die notwendige Frage 'Entweder-oder' zu stellen, Widerstand bis Himmler gesiegt hatte. »*

(723) Cfr note 720. La question est de savoir si Reeder donne ici une juste vision des choses. Un entretien Hitler-Reeder à l'insu et/ou en l'absence du *Militärbefehlshaber* von Falkenhausen semble exclu.

Une telle occasion se présenta dans la seconde moitié d'octobre 1943. Rappelons-nous l'attitude de Reeder après la rupture du 14 août entre le VNV et la SS, plus précisément son argumentation du 18 octobre contre le remplacement du VNV par la DeVlag dans l'administration de la Flandre ([724]). En fait, Reeder n'avait alors pas répondu à la question concrète d'Himmler concernant les fonctions publiques qui, dans la Belgique occupée, pouvaient être exercées par des membres de la DeVlag et de Rex. Nous avons noté que, de son côté, Himmler n'avait pas réagi au refus de Reeder de collaborer à l'épuration envisagée de l'administration et de la Justice. Il ne faut pas beaucoup d'imagination pour comprendre qu'Himmler et Berger ont été choqués du comportement d'un *SS-Brigadeführer* qui se conduisait de façon aussi indocile dans sa haute fonction à Bruxelles.

Peu après (le 23 octobre pour être précis), Degrelle était en visite chez Berger au *SS-Hauptamt* à Berlin ([725]). Le chef rexiste s'apprêtait alors, après un congé de plus de dix mois, à regagner son unité au camp d'instruction de Wildflecken ([726]). Degrelle fit part, au cours de cette visite, de « ses grandes difficultés » en Belgique. Il remit à Berger un document destiné à Himmler et éventuellement à Hitler ([727]).

Etait-ce le rusé et intrigant Berger qui, pour embêter Reeder, proposa à Degrelle de consigner en une lettre à Himmler et Hitler ses plaintes concernant la politique de la *Militärverwaltung* ? Ou Degrelle prit-il lui-même l'initiative d'écrire ? On l'ignore ([728]). En fait, Berger et Degrelle travaillaient à cette occasion en telle communion que la question posée est d'intérêt secondaire. De la part de Degrelle, officier de l'armée allemande, c'était un acte d'une témérité inouïe que de s'adresser directement à Himmler et Hitler pour rendre suspecte la politique du général von Falkenhausen et de son *Verwaltungschef* responsable et de le faire à l'insu de ces derniers en des termes

(724) Cfr *supra*, p. 158.

(725) On trouve la date dans la lettre de Reeder à Himmler, 20 décembre 1943 (*infra*, p. 164).

(726) Depuis le rattachement de la Légion Wallonie à la *Waffen-SS*, son camp d'instruction avait été déplacé de Meseritz à Wildflecken.

(727) « *Degrelle sprach über seine besonderen Schwierigkeiten und bat mich, beiliegendes Schreiben dem Reichsführer-SS zur evtl. Vorlage beim Führer vorlegen zu wollen.* » (Berger à Himmler, 28 octobre 1943. T-175, 76, 2594578.)

(728) Dans son mémoire, du 25 mai 1949, à l'auditeur Wilmart, Reeder écrit, p. 31, qu'il demanda des explications à Degrelle. Le chef des rexistes se serait excusé et aurait rejeté la responsabilité sur Berger. Selon Degrelle, Berger lui avait proposé de lui dicter la plainte concernant la politique de la *Militärverwaltung* de Bruxelles et ce, dans le bureau du *SS-Hauptamt* à Berlin (Proc. vF. 352). Reeder ne précise pas la date de sa demande d'explication à Degrelle. Ce dernier était parti le 2 novembre pour le Front de l'Est, soit huit jours avant que Reeder n'ait eu connaissance de la lettre de Degrelle à Himmler et à Hitler. Si la version de Reeder est juste, il doit avoir mandé Degrelle en mars-avril 1944 lorsque ce dernier séjourna à nouveau de longs mois à Bruxelles après Tcherkassy. Il n'est pas exclu, il est même vraisemblable, que Degrelle a, en disant la vérité, délibérément chargé Berger : en avril 1944 leurs relations mutuelles étaient tendues. On en apprendra davantage dans la quatrième partie de cette étude.

insultants ([729]). Que Berger, dans l'hypothèse la plus favorable, se soit mis à la disposition du chef des rexistes comme boîte aux lettres, montre son manque total de scrupules dans l'emploi des moyens propres à ternir la réputation de Reeder auprès des plus hautes instances du *Reich*. Il n'y a, en effet, aucun doute possible : pour le chef du *SS-Hauptamt* le responsable à liquider n'était pas von Falkenhausen mais Reeder. Cela ressort clairement de son commentaire pour Himmler des « difficultés particulières » dont se plaint Degrelle : la situation en Belgique se détériore rapidement pour les Allemands ; Reeder ne le voit pas ou ne veut pas le voir, il ne se rend pas compte qu'il est « comme un bouchon sur une bouteille et peut être éjecté à tout instant ([730])... Lors d'une invasion, des parachutistes anglais trouveraient une organisation puissante dans le pays ». Les imputations de Berger n'étaient pas fondées. Reeder ne nourrissait aucune illusion au sujet de la situation ([731]).

La plainte de Degrelle n'a pu être retrouvée. Il est toutefois facile à l'historien de déduire d'autres documents quasi contemporains ([732]) « les difficultés particulières » qui préoccupaient le chef rexiste en octobre 1943. Quel sera l'avenir politique de la Belgique ? (Cette question avait-elle encore un sens en octobre 1943, cinq mois après le transfert de la Légion Wallonie et le prix politique que Degrelle s'était alors déclaré disposé à payer pour cela ([733]) ?) Pourquoi l'occupant fait-il encore toujours appel à l'ancienne administration belge et aux secrétaires généraux qui sont, sans aucune exception, anglophiles à 100 % ? Pourquoi la *Militärverwaltung* fait-elle preuve d'autant de mauvaise volonté en ce qui concerne la nomination de rexistes aux fonctions publiques ? Que fait-elle pour les protéger contre les attentats criminels et pour aider les proches des victimes ?

Examinons d'abord le développement chronologique des faits. Rentré de Berlin après son entretien avec Berger, Degrelle fit une visite d'adieu à Reeder à Bruxelles, le 29 octobre, avant de se rendre au front. Il va de soi qu'il ne souffla mot de sa rencontre, quelques jours auparavant, avec Berger et de sa manœuvre cachée : une plainte écrite auprès d'Himmler et d'Hitler contre la politique de l'administration d'occupation. Concernant l'évolution politique en Belgique, il déclara spontanément « avoir entière confiance dans la *Mili-*

(729) Reeder en souligne avec insistance le ton injurieux dans sa lettre du 19 novembre à Keitel et dans celle du 20 décembre 1943 à Himmler (cfr *infra*, pp. 163-164).

(730) « *Der Chef der Militärverwaltung sieht es nicht oder will es nicht sehen. Er ist sich dessen nicht bewusst, dass er als Korken auf einer Flasche sitzt und jederzeit hinweggefegt werden kann.* »

(731) Dans son TB 25 pour la période juillet-septembre 1943 (clôturé fin novembre), Reeder avertissait : la situation, tranquille en apparence, dans son ressort, ne pouvait conduire à la conclusion « *dass im Falle einer feindlichen Invasion und eines damit verbundenen Aufrufs Englands zum inneren Aufstand nicht ein erheblicher Teil der Bevölkerung zu den Waffen gegen uns zu greifen gewillt ist... Der Eindruck, dass es... dem Engländer leicht gelingen wird, rasch durchzustossen und das Land zu befreien, verbreitet sich immermehr.* » (T-501, 106, 473. Cfr encore 480.)

(732) Cfr les deux pièces citées à la note 729 et le mémoire de Reeder à l'auditeur Wilmart du 25 mai 1949, pp. 30-31 (Proc. vF. 352).

(733) Cfr *supra*, p. 102.

tärverwaltung ». En réponse à une question de Reeder, Degrelle déclara qu'il interromprait à Berlin son voyage au Front de l'Est pour un entretien de nature purement militaire ([734]).

Degrelle quitta Bruxelles le 2 novembre à destination du camp d'instruction de Wildflecken ([735]). Comme prévu, il s'arrêta à Berlin et y rencontra à nouveau Berger le jour suivant ([736]). (Pour des conversations d'ordre purement militaire, il aurait dû rencontrer non Berger mais le chef du *SS-Führungshauptamt,* Jüttner.) Le 9 novembre, il apprit au camp d'instruction de Wildflecken que Reeder avait été promu au grade de *SS-Gruppenführer.* Il s'empressa de faire parvenir une grande corbeille de fleurs et d'adresser ses félicitations les plus chaleureuses à l'homme dont il avait, quelques semaines plus tôt, vilipendé la politique auprès d'Himmler et d'Hitler. Il lui écrivit (en français) vouloir exprimer sa joie : par les grands services rendus à la cause du national-socialisme en Belgique, Reeder avait bien mérité une telle haute distinction ([737]). Le 10 novembre, le Feldmaréchal Keitel séjourna à Bruxelles pour une conversation de service qui ne concernait pas Degrelle ([738]). Après cet entretien, le chef de l'OKW remit à Reeder une copie de la plainte de Degrelle ([739]). Ainsi Reeder était-il informé de la duplicité de Degrelle. Quoique le chef des rexistes n'eût attaqué formellement que le *Militärbefehlshaber,* ce fut Reeder qui, en tant que *Militärverwaltungschef* responsable, saisit la plume ([740]). Il le faisait sans doute volontiers pour avoir l'occasion de remettre Degrelle à sa place. On connaît sa réaction par sa lettre du 19 novembre à Keitel ([741]). Elle était dure mais digne, Reeder gardant son sang-froid.

En ce qui concernait le fond, selon Reeder, le mémoire de Degrelle contenait, pour une part, des affirmations intentionnellement fausses et, pour une autre part, des inexactitudes de fait. Je connais la « versatilité et la fantaisie » de Degrelle, enchaînait-il. Envers moi personnellement, il a toujours été correct. Le ton insultant à l'égard du *Militärbefelhshaber* est d'au-

(734) Cfr Reeder à Keitel, 19 novembre 1943 (T-77, 786, 5514317).

(735) Agenda de poche de Degrelle, 2 novembre 1943 (DANNAU, *Ainsi parla Degrelle,* XI, p. 190). Degrelle écrit : « Vilflèches. »

(736) Cfr note précédente, 3 novembre 1943.

(737) Degrelle à Reeder, 9 novembre 1943. Traduction allemande (T-77, 786, 514320). *« Ich lege Wert darauf, Ihnen vor meinem Aufbruch zur Front die wärmsten Glückwünsche auszusprechen und Ihnen die Freude zum Ausdruck zu bringen, die ich bei der Nachricht von einer Ernennung empfand, die Sie durch die hohen Verdienste, die Sie der Sache des Nationalsozialismus in meinem Land erwiesen, in so hohem Masse verdient haben. »*

(738) *Kriegstagebuch Kommandostab Ia,* 9 et 10 novembre 1943 (T-501, 94, 282-283).

(739) Reeder à Keitel, 19 novembre 1943 (T-77, 786, 5514317).

(740) *« Wer die Militärverwaltung angreift, greift auch ihren verantworlichen Chef an »,* écrivait Reeder le 20 décembre à Himmler. Cfr *infra,* p. 164.

(741) Cfr note 739. La lettre de Reeder à Keitel fut publiée en une traduction française peu fidèle dans Ch. d'YDEWALLE, *Degrelle ou la triple imposture,* Bruxelles, 1968, pp. 175-176. Apparemment, l'A. ignore l'origine du document. Cfr encore *supra,* note 296.

tant plus inacceptable. Si un officier allemand s'était permis une telle critique à l'égard d'une autorité dans le *Reich,* il aurait été traduit immédiatement en Conseil de guerre pour cause de subversion de la *Wehrmacht* (*Zersetzung der Wehrmacht*). Tolèrera-t-on une telle attitude d'un Wallon qui, jusqu'en 1940, était « très belgiciste » et qui au début de la guerre, jusqu'au 10 mai 1940, « n'était pas toujours germanophile » ? Son comportement irréprochable en tant que soldat n'excuse rien. On comprend que Reeder ne laissa pas échapper l'occasion de souligner auprès de Keitel « la mentalité et l'instabilité » d'un Degrelle qui, peu après son attaque insultante de la politique de la *Militärverwaltung,* adressait des louanges, une grande corbeille de fleurs et des félicitations empressées au *Militärverwaltungschef.* Reeder savait que Rex, à l'aide de mémoires, intriguait au plus haut niveau contre l'administration d'occupation. Il estimait pour cette raison qu'une réplique à Degrelle auprès d'Himmler était de la plus urgente nécessité mais, prudemment, désirait d'abord savoir si Keitel l'approuvait et si oui, quelle attitude la *Militärverwaltung* devait adopter. Il craignait apparemment de contrarier Hitler et Himmler, protecteurs de Degrelle (742).

Keitel donna le feu vert mais conseillait, lui aussi, la prudence. La réponse de Reeder par l'intermédiaire de l'OKW devait, *dans la forme requise,* uniquement s'en tenir aux faits, de manière à pouvoir être lue par le *Reichsführer-SS* (743). Hitler resta en dehors de la question. Keitel ne lui avait pas communiqué l'écrit de Degrelle.

Malgré cet encouragement à la prudence, Reeder ne mâcha pas ses mots dans le rapport qu'il put adresser à Himmler (744). Il caractérisa d'abord la plainte de Degrelle : un mélange incroyable d'affirmations intentionnellement fausses et en fait inexactes, un produit de la versatilité intellectuelle et de la fantaisie de l'auteur, une pièce dont on pouvait à peine croire qu'elle était destinée au *Führer* — et il enchaînait : le « mémoire » n'est rien d'autre qu'un essai primitif de Degrelle de mettre hors-jeu la *Militärverwaltung* et de s'imposer comme le seul homme sensé en Belgique.

Reeder se déclarait prêt, dans la mesure où la chose était possible, à répondre de façon objective aux affirmations subjectives de Degrelle. 1) La situation en Belgique (Reeder écrit au début décembre 1943) est, en effet, sérieuse. La *Militärverwaltung* s'en rend compte depuis longtemps (sous-entendu : elle n'a pas attendu le cri d'alarme de Degrelle). La conduite de la guerre exige

(742) « *Da Degrelle persona grata bei Hitler war, musste die erbetene Stellungnahme sorgfältig abgewogen werden.* » (Mémoire de Reeder à l'auditeur Wilmart, 25 mai 1949, p. 29. Proc. vF. 352.)

(743) Note manuscrite du 27 novembre 1943 de Keitel sur la lettre du 19 de Reeder (T-77, 786, 5514317). « *Ich habe kein Bedenken, wenn der Chef der Militärverwaltung, Präs. Reeder,* in geeigneter Form über OKW *sein rein sachlich gehaltene Auffassung zu dem Brief niederlegt... Die Stellungnahme des Präs. Reeder müsste allerdings geeignet sein, an den RFSS geben zu werden.* »

(744) Reeder à Himmler, 21 décembre 1943. *Geheime Kommandosache* (BAK, NS 19/1567). Rien ne permet de penser que Reeder écrivit à Himmler via l'OKW.

de la Belgique occupée des prestations de plus en plus lourdes mais, contrairement aux Pays-Bas et à la Norvège, aucune promesse concernant son avenir politique n'a encore été faire du côté allemand ([745]). Sur ce point, Degrelle a raison. Une déclaration en ce sens détendrait vraiment la situation — mais, compte tenu de l'*Einsatzbefehl* pour l'administration d'occupation ([746]), « elle ne peut être faite ». 2) Etant donné que l'intérêt allemand seul doit être déterminant et que seulement de cette manière nous pouvons exploiter le pays à fond, l'administration d'occupation a également « attelé » l'administration belge en place « à la réalisation de la victoire allemande ». Un gouvernement minoritaire ([747]), uniquement composé de membres des mouvements d'Ordre Nouveau (comme Degrelle le souhaite), est voué à l'échec parce qu'il ne disposera pas de l'appareil administratif indispensable à l'application de ses décisions. Les expériences de la Première Guerre mondiale sont éloquentes à ce sujet. 3) Quatre secrétaires généraux, Plisnier (Finances et présidence du Comité des secrétaires généraux), Nyns (Instruction publique), Dewinter (Ravitaillement) et Schuind (Justice) essayèrent, non en tant qu'anglophiles mais en tant que nationalistes belges, de se soustraire aux exigences de la *Militärverwaltung* et donc de faire opposition. Ils n'obtinrent pas de succès durable. Schuind fut entre-temps démis de ses fonctions. Par contre, il n'y

(745) Deux déclarations du *Reichskommissar* Seyss-Inquart sur le maintien de l'indépendance des Pays-Bas datent du 29 mai et du 26 juillet 1940 (DE JONGHE, *op. cit.*, pp. 288 et 445). Deux autres, d'une date ultérieure (12 mars et 29 mai 1941) étaient tout sauf apaisantes (IN 't VELD, *De SS en Nederland*, pp. 150-151). Reeder fait très probablement allusion au discours du *Generalkommissar* Schmidt-Münster, du 26 octobre 1941, à Utrecht, aux cadres du NSDAP aux Pays-Bas et du NSB de Mussert. Concernant ce discours, *Volk en Vaderland*, l'hebdomadaire du NSB, écrivit le 31 octobre 1941 : « Des applaudissements frénétiques accueillirent la partie de son discours signalant que le *Führer* souhaitait une communauté néerlandaise autonome à direction nationale-socialiste. » *Het Nationale Dagblad*, le journal du NSB, avait écrit le 28 octobre : L' « *Oberdienstleiter* Schmidt... se référa dans son discours à la décision bien connue du *Führer* que les Pays-Bas ne seraient pas incorporés au *Reich Allemand* mais jouiraient d'une autonomie entière. » Il faut relever que dans le résumé du discours de Schmidt dans le *Deutsche Zeitung in den Niederlanden*, du 27 octobre, ce passage manque. (Nous devons ces renseignements concernant le discours de Schmidt au Dr. In 't Veld.) Le *Nouveau Journal* des 30 et 31 octobre attira l'attention de ses lecteurs sur les (apaisantes selon le journal) déclarations de Schmidt. Le *Reichskommissar* Terboven déclara le 27 septembre 1943 à Oslo au sujet de l'avenir politique de la Norvège : « *Es ist der unwiderrufliche Wille des Führers, nach dem siegreichen Ende dieses Kampfes ein nationales und soziales Norwegen in Freiheit und Selbständigkeit entstehen zu lassen.* » La déclaration parut, en gros titre, à la une du *Brüsseler Zeitung* du 28 septembre et dans *Le Nouveau Journal* (avec commentaire) du 29 septembre 1943. Cfr encore *Volk en Staat* du 28 septembre 1943. Selon les instructions du 27 septembre du *Reichspressechef* Dietrich aux journalistes allemands, cette expression de la volonté du *Führer* ne pouvait paraître en première page et un commentaire des correspondants n'était « pas souhaité » (BAK, *Sammlung Oberheitmann*, ZSg 109/44, nr. 237/43).

(746) L'*Einsatzbefehl* dont Reeder fait ici mention est l'instruction négative d'Hitler (*OKW-Erlass*, signé Keitel) à von Brauchitsch, commandant en chef de l'armée de terre, 14 juillet 1940 : « *Der Führer hat hinsichtlich der Zukunft des belgischen Staates noch keine endgültige Entscheidung getroffen.* » L'instruction était cependant clairement pro-flamande et anti-wallonne : « *Er wünscht einstweilen jede mögliche Förderung der Flamen einschl [iesslich] Rückführung der flämischen Kriegsgefangenen in ihre Heimat. Den Wallonen sind keinerlei Vergünstigungen zu gewähren.* » (T-501, 96, 857. Copie. Concernant les instructions de juillet d'Hitler, cfr A. DE JONGHE, *Hitler en het politieke lot van België*, I, pp. 186-198.)

(747) Reeder désigne le comité des secrétaires généraux.

a que trois secrétaires généraux d'Ordre Nouveau ([748]) qui « fournissent un travail réellement positif ». Degrelle le sait, souligne Reeder. Il me dit que Romsée est « son ami » — mais cela ne l'empêche pas de stigmatiser *tous* les secrétaires généraux comme étant anglophiles à 100 % et il passe sous silence (ou ignore) le fait que son camarade de parti, De Meyer, secrétaire général des Travaux publics, adopte souvent dans des questions importantes la même attitude d'opposition que ses collègues non pro-allemands. 4) A la nomination de de Foy comme secrétaire général à la Justice, Reeder consacrait environ une page. Nos lecteurs savent dans quels termes il le fit ([749]). Le fait que Reeder traita cette question si amplement accrédite l'hypothèse selon laquelle Degrelle avait également critiqué la nomination de de Foy (on pense aux déportations de 1940). 5) La plainte de Degrelle concernant la mauvaise volonté de la *Militärverwaltung* à faire appel à des rexistes lors de nominations aux fonctions publiques était considérée par Reeder comme « une insulte à l'égard de tous les nationaux-socialistes dans l'administration d'occupation ». Numériquement, Rex ne signifie plus rien. En tant que mouvement politique, il est déjà considérablement surreprésenté dans l'administration. Degrelle lui-même sait très bien qu'il ne dispose plus de candidats capables et irréprochables pour de nouvelles nominations à des postes clés. La *Militärverwaltung* n'est en tout cas pas disposée à se laisser dicter sa politique de personnel par *Herr* Degrelle et si l'intérêt allemand l'exige, elle ne nommera pas de candidats rexistes. 6) L'administration d'occupation fait tout ce qu'elle peut pour éviter les attentats criminels contre des rexistes et pour rechercher les coupables lorsque ces attentats se produisent. En ce qui concerne les secours aux proches des victimes, elle a mis d'amples moyens à leur disposition mais les cadres de Rex eux-mêmes ont été à plusieurs reprises en défaut.

Après ces témoignages de fait, Reeder tirait quelques conclusions. Les arguments politiques de Degrelle, qu'il sait parfois développer de façon « fascinante », exigent prudence et réserve. Reeder estime que défendre l'administration d'occupation contre une attaque insultante est incompatible avec son honneur. La bravoure de Degrelle n'est pas mise en question. Cela ne peut pourtant empêcher la *Militärverwaltung* de dire une fois ouvertement ce qu'elle pense de l'attitude politique du chef de Rex.

Mû par sa « grande ambition et sa particulière vanité », Degrelle tente de façon visible de s'imposer « comme le roi non couronné de Belgique ». C'est pour cette raison qu'il désire les pleins pouvoirs ([750]). Comme il se rend compte qu'il trouvera l'administration d'occupation sur son chemin, il essaie

(748) Leemans (Affaires économiques), Romsée (Intérieur) et De Meyer (Travaux publics), les deux premiers étaient des VNV notoires, le dernier, un rexiste.

(749) Cfr *supra*, p. 127.

(750) Selon Reeder, Degrelle désirait être reconnu comme *Volksführer* belge ou au moins comme un Darnand belge. (Darnand était, dans le gouvernement Laval, le secrétaire d'Etat spécialement compétent pour le maintien de l'ordre public et la sécurité.) La réalisation de tels plans encourrait, selon Reeder, l'opposition de *tous* les collaborateurs flamands et de 99 % des Wallons à Degrelle (TB 26 pour la période octobre-décembre 1943, rédigé début mars 1944. T-501, 106, 710).

d'influencer directement les plus hautes instances du *Reich* et de discréditer la *Militärverwaltung* par des attaques contre sa politique. Il agit à cette fin avec peu de scrupules. Pendant son séjour en Belgique (décembre 42 à novembre 43), il joua, en des affaires qui ne le concernaient nullement, à celui que la *Militärverwaltung* attendait avant de prendre une décision. On s'imagine quels bruits le peu discret Degrelle aurait répandu alors concernant sa « prise de pouvoir » future ainsi que toutes les dangereuses conséquences politiques impliquées ! Degrelle et son parti ne sont pas en mesure d'assumer la direction politique de la Belgique. Rétorquerait-on que le *Führer* et le NSDAP ne disposaient pas, avant 1933, de beaucoup d'adhérents, la comparaison ne tiendrait pas. Degrelle et son parti ont déjà fait trop de conversions tactiques que pour susciter, de la force de leurs propres idées, un mouvement populaire. Malgré l'indiscutable talent oratoire de Degrelle et son courage personnel, Rex ne dépassera jamais le stade d'une affaire de parti.

La duplicité et l'incorrection du personnage ont dû frapper fortement Reeder. Après la rédaction de ses conclusions, il revint une nouvelle fois dans sa réponse, mais sans commentaire, sur l'antithèse entre l'attaque de Degrelle contre la *Militärverwaltung* et les félicitations exubérantes du même Degrelle quelques semaines plus tard. Reeder ne pouvait se permettre à ce sujet aucun commentaire imprudent dans un document destiné à Himmler. Keitel ne l'avait-il pas engagé à être prudent et à formuler sa réponse au *Reichsführer* « en une forme convenante » ? Le *Militärverwaltungschef* irrité s'est peut-être senti un peu plus libre quelques mois plus tard (début mars 1944) dans la rédaction finale d'un rapport d'activité à l'OKH ([751]). Dans un portrait nuancé du chef des rexistes, il notait, outre les nombreuses qualités telles que l'affabilité, le courage personnel, l'esprit de camaraderie très développé, la grande passion pour le métier de soldat (*soldatische Passion*), des défauts frappants : capricieux dans les questions politiques, facilement influençable, souvent maladroit et (c'était le trait qu'il avait tu à Himmler) « souvent indigne de confiance au point de vue caractère » (*« charakterisch manchmal unzuverlässig »*). L'expérience la plus récente avec Degrelle en aura appris assez à Reeder.

Comme lors des confrontations précédentes avec le réaliste Reeder, Himmler donna, cette fois encore, l'impression de ne pas insister. Il se borna à un amical avis de réception. Il avait lu, écrivait-il, la réponse de Reeder « avec grand intérêt et compréhension » ([752]).

Himmler écrivit cela début janvier 1944. Il savait alors qu'un fait s'était produit dans le camp de la collaboration flamande qui lui fournirait à nouveau l'occasion de renforcer, par une politique insidieuse et parallèle, l'influence du complexe SS en Belgique occupée : le 15 décembre, Elias avait, par écrit, sollicité un entretien auprès du *Reichsführer-SS*. Le lecteur apprendra au début de la prochaine et dernière partie de cette étude les circonstances de la décision du chef du VNV.

(751) *Ibidem*, 709.
(752) Himmler à Reeder, 10 janvier 1944 (BAK, NS 19/1567).

ADDENDA

Le chapitre sur Degrelle en tant qu'allié d'Himmler contre Reeder (pp. 43-82) était déjà composé lorsque M. E. Verhoeyen attira notre attention sur quelques documents particulièrement importants conservés au CREHSGM au sein d'un fonds non encore inventorié (*Nachlass Baumann*) (1). Ils concernent les mobiles qui animaient Degrelle lorsqu'il décida, début avril 1941, de s'engager comme volontaire dans l'armée allemande, et la réponse de Keitel, au nom d'Hitler, à cette requête. Nous remercions notre confrère Monsieur Verhoeyen de son geste amical et notre collègue Wim Meyers de nous avoir diligemment communiqué le texte intégral de la lettre de Degrelle.

⁂

Le 10 avril 1941, Degrelle écrivait à Hitler (2) :

Führer,

Des mois ont passé depuis que je suis revenu des prisons françaises. Et, depuis ces mois-là, j'assiste, inactif, à l'héroïque et magnifique effort de la jeunesse allemande, en train de créer la plus grande épopée de tous les temps.

Vous devez comprendre certainement, Führer, ce qui se passe dans mon âme : le sort de mon pays est en suspens ; tant que la guerre ne sera pas finie, je me rends parfaitement compte qu'aucune solution ne sera donnée à la Belgique. Après six années de lutte très violente, après des mois de cachot et de tourments, je me sens livré à un chômage qui m'est beaucoup plus dur que les luttes du passé et les tourments dans les prisons.

Je suis patient. J'attendrai avec calme l'heure où votre sagesse règlera le sort de l'Occident. Ce qui m'est lourd, ce n'est pas l'attente, mais l'inaction totale à laquelle je suis livré, alors que toute votre Jeunesse lutte et combat, elle, dans le sacrifice et la gloire.

Penser qu'à cette heure incomparable du destin, je suis immobile et stérile, m'est particulièrement amer. Je voudrais, moi aussi, lutter, combattre, ne faire, avec votre Jeunesse, qu'un bloc de foi, de courage, de volonté.

---

(1) Le Major Baumann s'occupa entre autres, au sein de la *Militärverwaltung* de Bruxelles, de la Légion Wallonie aussi longtemps que cette unité fit partie de l'armée de terre (jusqu'au 1er juin 1943, date du transfert de la légion à la *Waffen-SS*).

(2) CREHSGM, *Nachlass Baumann*, 10.11. Copie. Degrelle transmit sa lettre, rédigée en français, à Thedieck avec requête à la *Militärverwaltung* d'en établir une traduction allemande qu'il signerait ensuite. Cfr la note ci-après citée de Reusch.

C'est pour sortir de cette inaction que je vous écris, Führer, afin d'obtenir de vous l'honneur insigne de pouvoir lutter, fraternellement, à côté de vos soldats.

Pendant la durée de la guerre, je ne puis, politiquement, être d'aucune utilité. Laissez-moi donc alors, Führer, mettre à votre disposition, sur les champs de bataille, ma force et ma jeunesse !

Je sais que les étrangers ne peuvent lutter dans vos armées. Mais n'ai-je pas assez souffert, à cause du IIIe Reich, au cours de ma lutte et au fond de dix-neuf cachots successifs, pour que vous ordonniez une exception en ma faveur ? Appelez-moi où vous voulez, à l'aviation, aux Panzerdivisionen, au poste le plus modeste ou le plus ingrat des SS, n'importe où, je serai heureux et fier de mettre ma vie à la disposition de votre idéal.

Führer, je suis certain que vous ne me refuserez pas cette joie.

Vous vous souviendrez du jeune homme qui, dès 1936, venait à Berlin vous apporter le salut de REX.

Vous vous souviendrez de la vigueur avec laquelle, pendant le long combat rexiste, nous avons, à Rex défendu le droit de l'Allemagne à la vie et les principes du National-Socialisme.

Vous vous souviendrez enfin, Führer, de mes pauvres camarades rexistes assassinés en 1940 et des milliers d'autres qui ont connu, avec moi, les privations et les tourments des prisons.

Vous me permettrez, j'en suis convaincu, de mêler mon effort à l'effort de la jeunesse du IIIe Reich et de m'engager volontairement parmi vos troupes. Je serai infiniment heureux, malgré mon attachement à mon foyer et à mes quatre petits enfants, de connaître le destin militaire de votre jeunesse héroïque.

Que Dieu, Führer, conduise vos drapeaux à la victoire et à la paix.

Rex vaincra !

Degrelle.

1, drève de Lorraine,
BRUXELLES

Le 10 avril 1941 encore, Degrelle eut, à Bruxelles, un entretien avec le *Kriegsverwaltungsrat* Dr. W. Reusch, l'un des collaborateurs directs de Reeder qui était bien connu pour ses talents de polyglotte. Concernant cet entretien, Reusch rédigea le jour même une note (*Vermerk*) destinée à Reeder et Thedieck où il résuma la lettre de Degrelle ([8]). (Il est hautement significatif que Reeder ne prit pas la peine de rencontrer personnellement Degrelle qui était cependant le chef d'un mouvement politique collaborateur.) Reusch notait à propos des mobiles de la requête du chef des rexistes à Hitler : Degrelle sait que son apport en tant que soldat ne signifie pas grand-chose. (« *Degrelle wisse, dass er als Soldat wenig mitbringe.* ») Il considère qu'une activité politique en Belgique est pour lui, provisoirement impossible. Pour des raisons qui, du point de vue allemand, se comprennent parfaitement, la *Militärverwaltung* ne peut, en effet, autoriser l'exercice d'une activité politique dans

(3) CREHSGM, *Nachlass Baumann*, 601.

le sens souhaité par Degrelle en fonction de son tempérament. Mais il lui est insupportable de demeurer passif tandis que des milliers d'Allemands tombent pour une cause qui est aussi la sienne. En outre, il croit servir son pays en combattant dans les rangs de l'armée allemande.

Il est clair que Degrelle décida, début avril 1941, de s'engager sur la voie de la collaboration militaire parce qu'il trouva barrée celle de la collaboration politique. Politiquement la situation était en effet bouchée pour lui.

L'existence et le contenu de la réponse d'Hitler sont maintenant moins obscurs qu'on ne pouvait le craindre de prime abord. Degrelle déclara, après la guerre, qu'il reçut de Keitel une lettre amicale autant que circonstanciée dans laquelle on pouvait lire que le *Führer* ne l'autorisait pas à partir « au front » parce qu'il (Degrelle) était indispensable en Belgique en raison de son activité politique (4).

Il est exact que Degrelle reçut, début juillet, via le *Militärbefehlshaber* de Bruxelles, une lettre personnelle de Keitel. Le chef des rexistes apprit que sa requête d'être engagé dans l'armée allemande était refusée « pour des raisons de principe » (5). Hitler ne désirait donc pas faire d'exception en faveur de Degrelle. Il n'y avait de place pour des étrangers se présentant comme volontaires dans l'armée allemande sauf dans les rangs de la *Waffen-SS* et à condition que les volontaires soient germains. Degrelle n'en était pas encore là en juin 1941. On est loin de la version d'après-guerre de Degrelle : Hitler n'accepta pas mon engagement parce que j'étais politiquement indispensable en Belgique. On peut difficilement imaginer qu'Hitler ait prié Keitel de répondre en ce sens : Degrelle, lui-même, n'avait-il pas justifié sa requête par le fait qu'un rôle politique était, pour lui, provisoirement exclu en Belgique ?

(4) Cfr *supra*, p. 49.

(5) La lettre de Keitel à Degrelle n'a pas été retrouvée. Il en est fait mention dans une note du 4 juillet 1941 concernant un entretien de Thedieck avec Rouleau, lieutenant de Degrelle (CRESHSGM, *Nachlass Baumann*, 598-600).

LISTE DES ABREVIATIONS

All. Proz.	*Alliierte Prozesse*
Arch.pers.A.	Archives personnelles de l'auteur
BAK	*Bundesarchiv Koblenz*
BDC	*Berlin Document Center*
Can.	Canaris
CREHSGM	Centre de recherches et d'études historiques de la Seconde Guerre mondiale
DeVlag	*Deutsch Vlämische Arbeitsgemeinschaft. Duits-Vlaamse Arbeidsgemeenschap*
FG	*Feldgendarmerie*
FK	*Feldkommandant(ur)*
GFP	*Geheime Feldpolizei*
Gen.Qu.	*Generalquartiermeister*
GenStdH	*Generalstab des Heeres*
Gestapo	*Geheime Staatspolizei*
HSSPF	*Höherer SS- und Polizeiführer*
IfZM	*Institut für Zeitgeschichte München*
IMT	*International Military Tribunal*
KdoSt	*Kommandostab*
MBBNf	*Militärbefehlshaber in Belgien und Nordfrankreich*
MBF	*Militärbefehlshaber in Frankreich*
MGB	Justice militaire belge (auditorat-général Bruxelles)
MVC	*Militärverwaltungchef*
NSDAP	*Nationalsozialistische deutsche Arbeiterspartei*
NSJV	*Nationaalsocialistische Jeugd Vlaanderen*
Ob.West	*Oberbefehlshaber West*
OFK	*Oberfeldkommandant(ur)*
OKH	*Oberkommando des Heeres*
OKW	*Oberkommando der Wehrmacht*
PAB	*Politisches Archiv Bonn*
Pol	*Polizei* (Groupe du département *Verwaltung* de l'administration d'occupation à Bruxelles)
Proc.	Procès
Pv.	Procès-verbal
Qu(Verw.)	*Quartier (Verwaltung)* dans l'OKW
RFSS	*Reichsführer-SS*
RSHA	*Reichssicherheitshauptamt*
RvOA	*Rijksinstituut voor Oorlogsdocumentatie Amsterdam*

Sipo-SD	*Sicherheitspolizei-Sicherheitsdienst*
SS	*Schutzstaffel*
SSHA	*SS-Hauptamt*
STAN	*Staatsarchiv Nürnberg*
StS	*Staatssekretär*
SVTW	Service des Volontaires du Travail pour la Wallonie
TB	*Tätigkeitsbericht* de Reeder à l'OKH
T (suivi de trois nombres)	Documents microfilmés : *German Records Microfilmed at Alexandria, Va.* (GRMA). Le premier nombre indique la série, le second la bande, le troisième le cliché
VAVV	*Vrijwillige Arbeidsdienst voor Vlaanderen*
vF.	von Falkenhausen
VHZ	*Vierteljahrshefte für Zeitgeschichte*
VNV	*Vlaams Nationaal Verbond*
WFSt	*Wehrmachtführungsstab* dans l'OKW